

**DÉLIBÉRATION N° CA 24-02 DU 14 MARS 2024**  
**relative au compte-rendu d'activité 2023 de l'agence de l'eau Seine-Normandie**  
**(rapport de performance 2023)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment l'article R.213-39,

Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 14 mars 2024.

**DÉLIBÈRE**

**Article unique**

Le conseil d'administration approuve le compte rendu d'activité de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour l'année 2023 présenté par la directrice générale (rapport de performance 2023).

**La Secrétaire du conseil d'administration**  
**Directrice générale de l'agence**  
**de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

**Le Vice-président**  
**du conseil d'administration**



**Denis MERVILLE**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE**

# RAPPORT DE PERFORMANCE 2023 DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

©AESN - AGENCE QUATREINGTDOUZE

## **RAPPORT DE PERFORMANCE 2023**

### **DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Le présent rapport est établi conformément aux textes en vigueur sur le statut du personnel contractuel de l'agence de l'eau (décret n° 2007-834 du 11 mai 2007 et arrêté du 11 mai 2007 relatif à la prime de performance collective).

Il est soumis, après avis du comité social d'administration, au ministre exerçant la tutelle des agences de l'eau, qui arrête le taux de la prime de performance collective, pour permettre la liquidation de cette prime avant le 31 mars 2024.

Chaque agence de l'eau, en tant qu'opérateur de l'État, contribue à la mise en œuvre de la politique de l'eau sur son territoire dans le cadre des orientations fixées par le ministère chargé de l'écologie. Les agences de l'eau doivent, avec efficacité, rigueur et transparence, satisfaire les orientations majeures qui leur sont fixées par les tutelles.

Sont présentés successivement :

- I. les éléments de bilan communs aux six agences de l'eau
- II. les faits marquants de l'année 2023 pour l'agence de l'eau Seine-Normandie
- III. le résultat du suivi 2023 des indicateurs du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 de l'agence de l'eau

## I – LES ÉLÉMENTS DE BILAN COMMUNS AUX SIX AGENCES DE L'EAU

Parmi les principaux défis à relever actuellement par les agences de l'eau, on peut citer :

- contribuer aux objectifs de la directive cadre sur l'eau,
- élargir les interventions des agences de l'eau à la biodiversité et au milieu marin, et plus largement démontrer la capacité des agences de l'eau à être parties prenantes des politiques publiques pour impulser et accompagner la transition écologique,
- soutenir une politique de gestion de la ressource en eau équilibrée et durable dans le contexte du changement climatique,
- mettre en œuvre une solidarité territoriale en faveur des territoires ruraux les plus sensibles,
- accompagner les collectivités dans la prise en main de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et dans le transfert progressif au niveau intercommunal des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement,
- adapter les organisations et les méthodes de travail pour rendre les agences de l'eau plus agiles, pointues sur certains domaines et capables de mutualiser leurs compétences et si nécessaire d'aller chercher ailleurs dans leur environnement les compétences qui leur manquent,
- renforcer les mutualisations inter-agences pour gagner en efficacité et en robustesse, en développant chaque fois que nécessaire des outils communs.

### ***2023, l'année de l'annonce du « Plan Eau » par le Président de la République***

Après une sécheresse historique en 2022, qui a marqué les esprits et a conduit à replacer l'eau au centre des préoccupations politiques, l'année 2023 restera comme celle de l'annonce par le président de la République, le 30 mars, d'un « Plan Eau » structuré autour de 53 mesures, et qui a comme ambition, d'ici 2030, d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, d'optimiser la disponibilité de la ressource, de préserver la qualité de l'eau et de restaurer les écosystèmes et de mettre en place des moyens pour atteindre ces objectifs.

Suite à cette annonce, les comités de bassin, les agences de l'eau et leurs personnels se sont mobilisés, en agissant en particulier à deux niveaux :

- la déclinaison de la trajectoire de sobriété à horizon 2030 dans tous les bassins, avec adoption de ces trajectoires par les comités de bassin ;
- la mise en œuvre des mesures du Plan Eau, avec la révision des 11<sup>èmes</sup> programmes pour mobiliser des moyens financiers supplémentaires par redéploiement et utilisation de la trésorerie ainsi que, pour certains bassins, une hausse des taux 2024 de certaines redevances pour enclencher une première marche de financement supplémentaire du Plan Eau dès 2025.

En parallèle, ce travail sur la mise en œuvre des mesures du Plan Eau a aussi nourri les réflexions conduites pour la révision des plans ou stratégies de bassin d'adaptation au changement climatique et la préparation des 12<sup>èmes</sup> programmes.

Afin d'accompagner la mise en mouvement vers la sobriété en eau, les agences de l'eau ont déployé de nombreuses actions de communication auprès des acteurs des territoires pour porter le discours sur la nécessité de changer notre rapport à l'eau. Elles ont aussi été fortement sollicitées par la sphère médiatique à la suite des annonces du Plan Eau et aux épisodes de sécheresse.

### ***Les agences de l'eau pleinement engagées sur le terrain***

- ***Mettre en œuvre les 11<sup>èmes</sup> programmes révisés***

À la suite de la révision, fin 2021, des 11<sup>èmes</sup> programmes dans chaque bassin, l'année 2023 a vu une forte mobilisation des agences de l'eau pour inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage à engager les investissements nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Cette mobilisation s'est traduite par une consommation globalement intégrale des autorisations d'engagements de toutes les agences de l'eau, ce qui est un résultat remarquable. La consommation des crédits de paiement a elle aussi été importante, significativement supérieure à 90% sur tous les bassins, alors même que le contexte de forte inflation a continué de peser sur le coût des investissements, conduisant certains maîtres d'ouvrage à retarder le lancement ou le déroulement de leurs projets. Les agences de l'eau ont continué à accompagner au mieux les maîtres d'ouvrage, en maintenant le relèvement de leurs coûts plafonds, mais en veillant à ce que ce relèvement reste maîtrisé, pour ne pas trop obérer leur capacité de financement des projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

La dynamique de contractualisation est restée très soutenue, qu'il s'agisse de contrats passés par les agences de l'eau ou de la participation à des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) intégrant une dimension « eau ».

A noter également le vote en fin d'année 2023 par le Parlement, en loi de finances rectificative, d'une dotation de 50 M€ pour les six agences de l'eau. Cette dotation de crédits budgétaires a été versée aux agences de l'eau en toute fin d'année 2023.

Autant d'éléments financiers qui ne sauraient mieux traduire le changement d'ère, puisque l'on est passé d'une situation de forte contrainte sur les moyens financiers des agences de l'eau (plafond de dépenses, plafond de redevances, financement de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux et prélèvements jusqu'en 2018 dans les trésoreries des agences de l'eau), à un abondement, par des relèvements du plafond des dépenses et par des crédits budgétaires comme cela avait été le cas en 2022.

Dans ce nouveau contexte, la mobilisation des équipes au sein des agences de l'eau a dû se renforcer pour permettre une bonne utilisation des crédits financiers, car cette mobilisation de crédits supplémentaires s'est pour l'instant faite à moyens humains constants, donc par une charge de travail accrue.

Enfin, en matière de redevances, les agences de l'eau ont piloté au plus fin les encaissements au regard du plafond, afin de maximiser leurs recettes dans un contexte de fort besoin de financement. Cet objectif a été atteint fin 2023, puisqu'aucun reversement n'a été nécessaire, le plafond global des six agences de l'eau n'étant pas dépassé. C'est la deuxième année, depuis la mise en place du mécanisme de reversement à l'État, où ce résultat est obtenu, ce qui mérite d'être souligné.

- ***La préparation des programmes 2025-2030 (12<sup>èmes</sup> programmes)***

La préparation des 12<sup>èmes</sup> programmes a été un des grands chantiers de l'année 2023. Les services des agences de l'eau ont travaillé activement, en s'appuyant sur la lettre de cadrage du ministre chargé de l'écologie du 17 mai 2023 adressée aux présidents des comités de bassin, mais aussi sur les travaux de déclinaison des mesures du Plan Eau. En pratique, au socle des interventions des 11<sup>èmes</sup> programmes, il s'agit d'ajouter les mesures du Plan Eau financées par les 475 M€/an d'aides supplémentaires, soit une augmentation du volume financier des 12<sup>èmes</sup> programmes de plus de 25 % par rapport aux 11<sup>èmes</sup> programmes, qui doit être financée par la fiscalité environnementale sur l'eau.

La difficulté de cet exercice a résidé dans la nécessité de concilier un travail classique d'évaluation des besoins et des attentes des territoires, et un travail de déclinaison des enjeux mis en avant par le Plan Eau dans une posture très volontariste. Il a en particulier fallu rechercher les équilibres politiques au sein des différentes catégories d'usagers dans les comités de bassin, tout en travaillant à un rééquilibrage des contributions des grands collèges des comités de bassin pour stabiliser voire baisser la contribution relative des collectivités et des abonnés domestiques au réseau public d'eau et d'assainissement, dans un contexte de réforme des redevances de pollution et collecte domestiques portée par la loi de finances 2024.

Les arbitrages intervenus au niveau national en fin d'année touchant aux redevances agricoles (report de l'augmentation de la redevance de pollution diffuse et de l'instauration de taux planchers pour les redevances sur l'irrigation) ont enfin remis en cause certaines hypothèses de financement des interventions des agences de l'eau pour les 12<sup>èmes</sup> programmes.

Les équipes des agences de l'eau ont ainsi été fortement mobilisées en 2023 pour tenir le cap de la préparation des 12<sup>èmes</sup> programmes au sein des instances de bassin.

- ***Des agences pleinement engagées dans les politiques publiques conduites par le Gouvernement pour impulser la transition écologique : la mise en œuvre du fonds vert sur les thématiques de la renaturation en ville et de la biodiversité***

Le « fonds vert » a été décidé par l'État pour impulser la transition écologique et faire de la France une « nation verte ». Les agences de l'eau ont répondu présentes pour être les opérateurs de deux mesures : le financement de la stratégie nationale biodiversité, et le financement de la renaturation des villes et villages, en complément des aides des agences de l'eau sur la restauration des milieux aquatiques ou la désimperméabilisation.

Les agences de l'eau se sont très fortement impliquées en 2023 dans la mise en œuvre le plus rapidement possible sur les territoires, en lien avec les services de l'État concernés (Préfectures, DREAL et DDT) ainsi qu'avec les autres opérateurs, ce qui a été un vrai challenge, compte tenu de la mobilisation des moyens que cela a nécessité pour les agences de l'eau sur le terrain, alors même qu'il convenait de poursuivre les engagements pour la mise en œuvre des aides des 11<sup>èmes</sup> programmes. Elles ont ainsi démontré leur capacité d'adaptation et de travail en synergie avec les services déconcentrés de l'État au niveau régional et départemental.

Les agences de l'eau se sont également mobilisées pour alimenter les retours d'expérience sur la mise en œuvre des cahiers des charges du fonds vert en vue de leur consolidation et contribuer, en particulier, à l'élaboration du nouveau cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, adossé au budget opérationnel de programme (BOP) 113.

Par ailleurs, les agences de l'eau sont restées impliquées en 2023 dans d'autres chantiers nationaux, comme la mise en place des fonds biodiversité éolien en mer versés par les attributaires des appels d'offre lancés par l'État pour construire des centrales éoliennes en mer, en particulier l'agence de l'eau Seine-Normandie, pionnière en la matière compte tenu du calendrier d'attribution des projets de parcs éoliens en mer.

### ***Les agences de l'eau poursuivent leur coopération, pour plus d'efficacité***

- ***Le plan de mutualisation inter-agences***

L'année 2023 a vu se poursuivre la mise en œuvre du plan de renforcement des mutualisations adopté mi 2018. Cette recherche d'efficacité accrue était notamment l'un des axes mis en avant par le rapport remis en avril 2018 par la mission d'inspection IGF/CGEDD sur l'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité.

L'ambition de ce plan de mutualisation est de consolider le modèle des agences de l'eau, et d'optimiser les moyens consacrés aux missions communes exercées par les six établissements.

Le plan de mutualisation couvre 14 thématiques. La mutualisation prend la forme de :

- la création ou le renforcement de services communs (exemples : direction des systèmes d'information et des usages numériques - DSIUN, centre des services partagés - CSP paie) ;

- transferts de compétences (exemples : redevances mutualisées) ;
- prestations de service (exemple : veille juridique, inspecteur sécurité santé au travail ISST, communication nationale) ;
- l'acquisition partagée de moyens (exemple : portail commun des redevances, outil de gestion des demandes informatiques Océan, outil RH CERF) ;
- actions coordonnées (exemple : groupements de commande) ;
- groupes de travail de convergence des pratiques (exemples : réflexion commune sur le littoral, la planification, la surveillance, respect du règlement général sur la protection des données - RGPD).

Le plan définit clairement un processus et des moyens consacrés au pilotage avec un directeur général « sponsor », une cheffe de projet, un directeur général responsable par thématique, des directeurs de projet, une instance de pilotage propre à chaque projet, des bilans réguliers, un plan de communication et des points réguliers entre les directeurs généraux et la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB).

Les trois projets les plus structurants en termes d'organisation concernent la création de la DSIUN portée par l'agence Seine-Normandie, le renforcement du CSP paie et son élargissement à la gestion administrative porté par l'agence Rhône-Méditerranée-Corse, et la création d'un groupement comptable, pilotée par Seine-Normandie. A ces trois chantiers sont venus s'ajouter deux chantiers majeurs, qui se sont poursuivis à un rythme soutenu, portant sur deux outils de gestion centraux pour les agences de l'eau : un outil commun pour la gestion des aides (chantier piloté par l'agence Adour-Garonne) et un outil commun de gestion financière (chantier co-piloté par les agences Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse), ces deux chantiers devant aider à structurer la mise en œuvre des 12<sup>èmes</sup> programmes 2025-2030. Le choix d'un outil commun ne pouvant intervenir qu'après l'harmonisation des pratiques, des ateliers de travail se sont réunis régulièrement pour faire converger les processus, impliquant une forte mobilisation de nombreux agents.

Depuis la création le 1<sup>er</sup> septembre 2020 d'une DSIUN inter-agences chargée de déployer un système d'information commun (MUSE) et le recrutement d'un nouveau directeur arrivé le 3 janvier 2022, les procédures internes de décision (avec en particulier le rôle des comités stratégiques) ont conduit à une amélioration de la situation de cette direction, dont le plan de charges demeure toutefois très lourd. L'activité de l'année 2023, troisième année pleine d'activité de la nouvelle DSIUN, a ainsi été très forte, avec la nécessité de continuer à maintenir les systèmes d'information existants et de faire avancer les projets lancés.

Les autres chantiers mutualisés ont également avancé, grâce à la mobilisation des équipes projets inter-agences. C'est en particulier le cas sur le sujet des outils communs nécessaires à la surveillance des milieux (GEQ'eau) et pour la planification DCE (Cyclope) ainsi que la gestion des données (référentiels communs).

Il est à noter que la mobilisation sur la mutualisation reste très forte, montrant que cette attente ministérielle est engageante pour les équipes alors qu'il est établi que les bénéfices n'en seront vraiment perceptibles que dans la durée.

- ***Le travail en inter-agences***

Au-delà des chantiers du plan de mutualisation stricto sensu, l'année 2023 a connu une forte activité au niveau du travail inter-agences, sur de nombreux sujets, en particulier dans le domaine des ressources humaines (poursuite du développement de l'outil commun de suivi des Ressources humaines « CERF » avec l'ajout d'un module sur les compétences) ou sur des thématiques « métier » (convergence des procédures et marchés pour la surveillance et réflexion sur le renforcement des stratégies de surveillance, harmonisation des méthodes pour les états des lieux 2025 au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE), harmonisation des procédures d'intervention en amont du futur logiciel commun pour les aides et des procédures de gestion budgétaire et comptable en amont du futur SIGF,...) L'expertise, pilotée par Rhin-Meuse, offre désormais des réseaux d'échanges sur les sujets émergents (ex. contaminants chimiques, micro plastiques...), ce qui a permis d'aboutir à des travaux de partenariats à l'échelle nationale (contrat de partenariat de l'ADEME avec les agences de l'eau, réactivation du réseau d'échanges avec l'INRAE...).

La coopération internationale, pilotée par Adour-Garonne, a également été très active en 2023, avec en particulier la participation des agences de l'eau à la conférence des Nations Unies sur le bilan mi-parcours de l'ODD 6, qui s'est tenue à New York en mars 2023, ainsi qu'à la COP 28 à Dubaï en décembre 2023, lors desquelles la directrice générale de Seine-Normandie a représenté les agences de l'eau.

Enfin, l'année 2023 aura aussi été marquée par la mobilisation, à la demande de la DEB, de l'expertise des agences de l'eau pour apporter un appui aux services de l'État à Mayotte afin de faire face à la crise de l'eau qui frappe ce territoire. Une première mission s'est rendue sur place du 17 au 27 septembre, ciblée sur les questions de l'alimentation en eau potable, qui a été suivie d'une deuxième mission du 9 au 17 octobre, ciblée sur les questions de l'assainissement, avant une dernière mission en décembre. Dans un contexte de crise aiguë, ces missions ont permis de poser un diagnostic et de proposer à la DEAL et au Préfet une priorisation des interventions nécessaires. Cette expérience a bien illustré l'engagement des experts techniques des agences de l'eau, qui se sont rendus disponibles dans un délai bref pour des missions sur le terrain dans un contexte marqué par l'urgence.

De manière plus générale, l'activité des groupes d'experts mobilisant des collaborateurs des différentes agences de l'eau et sur lesquels la DEB s'appuie pour la mise en œuvre de la politique de l'eau s'est poursuivie en 2023.

Dans le domaine de la communication, thématique pilotée par l'agence Rhin-Meuse, la stratégie de communication institutionnelle adoptée en 2021 a permis de décliner en 2023 diverses actions, dont le podcast « En immersion », la campagne France Télévisions, et le baromètre de l'opinion des français sur l'eau (qui a donné lieu à une conférence de presse avec la Secrétaire d'État au salon des maires en novembre 2023).

- ***La réforme des redevances pour pollution et collecte domestique***

Ce chantier majeur et sensible politiquement vise à remplacer les redevances actuelles pour pollution et collecte domestiques et le dispositif des primes pour performance épuratoire par trois redevances :

- une redevance sur la consommation d'eau potable,
- deux redevances de performance sur les services d'eau potable et d'assainissement, modulables en fonction des performances de ces services .

Ce chantier a connu une forte accélération en 2023, suite à la décision politique d'engager cette réforme dans le cadre de la LFI 2024. Les travaux techniques se sont tenus à un rythme très soutenu, pour soumettre des propositions complètes au Gouvernement pour le printemps 2023. La concertation avec les associations de collectivités a été très active, au sein du Comité National de l'Eau (CNE) et de sa Commission Spécialisée, et a permis d'avancer sur des propositions consensuelles. Le sujet des industriels raccordés a aussi été intégré dans les réflexions, avec des réunions spécifiques de concertation avec les représentants de la FENARIVE.

Ce travail technique a permis d'alimenter l'écriture juridique du dispositif, qui a été intégré dans la loi de finances 2024 adoptée en fin d'année par le Parlement. Les services des agences de l'eau ont appuyé les services des ministères dans cet exercice d'écriture juridique.

### ***L'animation des comités de bassin***

L'animation des comités de bassin a représenté une activité importante pour les agences de l'eau en 2023, qu'il s'agisse comme rappelé plus haut de décliner les trajectoires de sobriété par bassin suite aux annonces du Plan Eau, de réviser le cas échéant les 11<sup>èmes</sup> programmes pour permettre la mise en œuvre des mesures du Plan Eau dès 2024, de faire voter d'éventuelles premières augmentations des redevances et de conduire les discussions et concertations autour des futurs 12<sup>èmes</sup> programmes.

### ***Les agences de l'eau aux côtés des services de l'État et des autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité***

- ***Un travail conjoint avec les services de l'État, à tous les niveaux***

Le travail avec les services de l'État est une réalité quotidienne, tout d'abord pour la mise en œuvre au plus près du terrain des politiques publiques liées à l'eau, avec en particulier une participation des services des agences de l'eau aux réunions des MISEN, et un dialogue quotidien sur la conformité des stations d'épuration au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Ce travail collaboratif se fait également sur l'articulation des politiques contractuelles portées par l'État : implication volontariste des agences de l'eau dans les contrats de transition et de relance écologique (CTRE) quand ces derniers comprennent une dimension « eau », implication dans les territoires engagés pour la nature (TEN), synergies avec les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) en mettant en œuvre la complémentarité entre la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations (logique GEMAPI)...

Cette collaboration est également très active au niveau des bassins, qu'il s'agisse de la conduite des travaux de mise en œuvre des SDAGE et des programmes de mesures 2022-2027 ou de la préparation des états des lieux 2025.

- ***Un partenariat à poursuivre avec l'OFB***

L'OFB est un partenaire incontournable pour les agences de l'eau. Toutefois, la nécessité pour cet opérateur, compte tenu des missions qui lui sont fixées, de couvrir un champ d'intervention plus large, avec des moyens, notamment humains, contraints, est un facteur de risque pouvant conduire l'OFB à abandonner certaines missions historiques importantes pour les agences de l'eau.

Le protocole signé en avril 2021 par les six directeurs généraux des agences de l'eau, le DG de l'OFB et le Directeur de l'eau et de la biodiversité visait à renforcer la coordination des dispositifs d'action pour plus d'efficacité en faveur de la biodiversité et de la gestion de l'eau. En application de ce protocole, qui trace des orientations et des pistes d'amélioration, il convient de poursuivre la recherche d'une meilleure complémentarité entre les agences de l'eau et l'OFB.

En termes d'actions concrètes et de réussite, il convient de citer le travail conduit pour remettre à plat le schéma de gouvernance de la surveillance et de l'évaluation en mer. Ce schéma reste à mettre en œuvre à partir de 2024 pour être pleinement opérationnel en 2025. Il convient aussi de souligner le travail conjoint sur la formalisation d'un support de formation des élus sur les enjeux du changement climatique dans ses thématiques de l'eau et de la biodiversité (avec la réalisation d'une première session test sur le département de l'Aude).

- ***Un partenariat avec la Banque des Territoires (de la Caisse des Dépôts et Consignations)***

Dans le cadre du Plan Eau publié en mars 2023 et de la possibilité d'expérimenter une meilleure mobilisation des financements de l'ingénierie des maitres d'ouvrage, les agences de l'eau et la Caisse des Dépôts souhaitent renforcer et étendre les actions communes déjà engagées, en proposant un cadre complémentaire pour la mise en œuvre des actions partenariales et des réponses opérationnelles concertées et articulées entre les parties sur les territoires de chaque bassin. Plusieurs agences de l'eau ont signé leur contrat de partenariat avec la BdT. Pour le bassin Seine-Normandie Sandrine Rocard et Gisèle Rossat-Mignod ont signé cette convention le 14 novembre 2023.

## ***Un contexte social toujours aussi difficile***

- ***Un arrêt des suppressions de postes en 2023***

Après une décennie marquée par des schémas d'emplois fixés aux agences de l'eau leur imposant des réductions d'effectifs très importantes (de l'ordre de 40 ETP par an depuis 2013), l'année 2023 a été marquée par la reconduction de la décision prise en 2022 de la stabilisation des effectifs.

Cette stabilisation a été salubre, mais elle se conjugue à des missions et priorités en augmentation. L'ambiance sociale reste tendue au sein des agences de l'eau, avec des représentants du personnel et les DRH des agences de l'eau qui alertent sur une

augmentation des risques psycho-sociaux depuis plusieurs années, attestée par les enquêtes réalisées.

L'absence d'une perspective favorable sur le volet de la revalorisation du régime indemnitaire du quasi-statut (qui n'a pas évolué depuis 2011, puisqu'il est fixé en euros) est venue ajouter un motif d'insatisfaction, alors même que l'inflation est fortement repartie à la hausse et vient peser sur le pouvoir d'achat des agents. De même, ce quasi-statut figé complique les mobilités et les recrutements, et les faibles taux de promotion accordés réduisent considérablement les perspectives d'évolution des agents. La non allocation de la prime de partage de la valeur a été vécue comme une nouvelle absence de reconnaissance de l'engagement des agents.

L'annonce de la création de 66 postes en 2024 au bénéfice des agences de l'eau, confirmée par un courrier du Ministre BECHU et de la Secrétaire d'État EL HAIRY du 8 janvier 2024, est dans ce contexte la bienvenue et constitue un signal de confiance envers les agences de l'eau. Elle ne vient toutefois pas compenser les pertes d'effectifs vécues ces dix dernières années et ne répond pas au problème de la revalorisation du quasi-statut.

## **II – LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNÉE 2023 POUR L’AGENCE DE L’EAU SEINE NORMANDIE**

### ***Une intense activité des instances de bassin, animées par l’agence de l’eau***

L’agence de l’eau a maintenu un rythme de travail soutenu avec les instances de bassin pour adopter l’enrichissement de la stratégie d’adaptation au changement climatique, pour valider les modifications et les révisions du 11<sup>ème</sup> programme permettant de prendre en compte le plan de résilience 2023 et le Plan Eau et afin d’engager les réflexions et travaux sur le 12<sup>ème</sup> programme ainsi que sur l’état des lieux du bassin.

Les préfets de 21 départements du bassin Seine-Normandie ont aussi présenté leurs priorités d’actions auprès du comité de bassin durant l’année 2023, pour contribuer aux réflexions sur ce futur programme d’intervention.

L’agence de l’eau a poursuivi ses travaux avec le comité de bassin et ses commissions, ainsi qu’avec le conseil d’administration, à travers l’organisation de réunions en présentiel, en visioconférence ou en format hybride. Près de 60 réunions ont été organisées, dont 4 comités de bassin, 4 conseils d’administration, 10 commissions permanentes du programme et de la prospective (C3P, commission mixte du comité de bassin et du conseil d’administration) et 12 commissions thématiques et territoriales.

### ***Une stratégie d’adaptation au changement climatique actualisée et enrichie***

La première version de la stratégie avait été adoptée en 2016. Cette mise à jour, adoptée à l’unanimité lors du comité de bassin du 5 octobre 2023, fixe notamment la trajectoire de baisse des prélèvements d’eau par grand type d’usage, de 2019 à 2030. Sur la base des conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC, elle confirme et renforce les grands principes à respecter pour conserver un territoire résilient aux événements extrêmes : privilégier la sobriété, les solutions fondées sur la nature, aux multiples bénéfiques et sans regret, et en second lieu, les solutions techniques, qui présentent davantage de risques de mal-adaptation. Elle témoigne aussi de la mobilisation des acteurs des différents territoires du bassin, qui ont identifié les enjeux spécifiques auxquels ils devaient faire face.

## ***Une mise en œuvre du programme d'intervention dynamique et marquée par une nécessaire adaptabilité***

Si l'épisode de sécheresse de l'année 2022 n'a impacté gravement que certains territoires du bassin, il a en revanche créé une prise de conscience forte quant aux enjeux de sobriété, de disponibilité et de qualité de l'eau pour permettre d'y faire face à l'avenir.

L'agence de l'eau s'est mobilisée dès le début de l'année 2023 et a saisi toutes les opportunités offertes de consacrer des moyens supplémentaires d'intervention en faveur de la qualité et de la quantité de la ressource. Cela s'est traduit par une augmentation de la capacité financière de l'agence de l'eau, grâce au renouvellement du plan de résilience au titre de 2023 et à une enveloppe allouée par l'État pour la lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable.

Ces premières décisions ont été prolongées avec le Plan Eau lancé par le gouvernement en avril 2023, dont 12 mesures au moins impliquent très directement les agences de l'eau. Parmi les premières mesures prises, figure ainsi la décision du conseil d'administration de maintenir des taux majorés pour les projets reconnus comme prioritaires pour le bassin. Afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage au mieux, dans le contexte d'inflation qui se prolonge, une actualisation des prix de référence a été réalisée en avril 2023.

En complément de ces moyens directement liés au programme, l'agence de l'eau s'est également mobilisée auprès des porteurs de projets pour mettre en œuvre deux mesures du fonds vert.

### **Zoom sur ... le fonds vert**

En janvier 2023, le Gouvernement lance le fonds vert, visant à accélérer la mobilisation des collectivités territoriales et de tous les acteurs engagés à leurs côtés en faveur de la transition écologique.

Les agences de l'eau sont identifiées comme instructrices pour les mesures « Accompagnement de la Stratégie Nationale de biodiversité (SNB) 2030 » et « Renaturation des villes et villages ».

Une enveloppe totale de 81,866 M€ a été engagée par l'agence de l'eau Seine-Normandie à la suite des conventions passées entre l'agence de l'eau et les préfets de régions sur le bassin. Sa mise en œuvre nécessite une mobilisation importante en cours d'année pour établir la gouvernance et permettre l'émergence de projets s'inscrivant dans les cahiers d'accompagnement des mesures.

L'ensemble de l'enveloppe a pu être engagée sur l'année et même abondée, compte tenu des besoins des territoires.

La mesure Renaturation des villes et villages sera renouvelée jusqu'à 2027 ; celle consacrée à l'accompagnement de la stratégie nationale de la biodiversité sera en 2024 financée par le programme budgétaire consacré à la nature et à l'eau « de droit commun », le programme 113.

Au total, 634 M€ de subventions et 36 M€ d'avances ont été attribuées en 2023, niveau inférieur à celui de 2022 (année exceptionnelle post-COVID) et comparable à celui de 2021. Les enveloppes de subvention ont été consommées à 96 %. La consommation des crédits de paiement a connu une dynamique particulièrement importante, avec

une consommation de 100 % des crédits disponibles. Le versement d'avances a également été maximal.

### **Zoom sur ... le plan baignade pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024**

Dans la perspective des épreuves olympiques et paralympiques à Paris en 2024, l'objectif de rendre la Seine baignable est poursuivi en améliorant la qualité de l'eau.

Le conseil d'administration avait approuvé le 28 juin 2021 la modification des conditions d'aide de l'agence de l'eau afin d'accélérer la mise à niveau des réseaux d'assainissement impactant la qualité de l'eau de baignade en Seine et en Marne. Le conseil d'administration a décidé en juillet 2023 de maintenir le soutien aux maîtres d'ouvrage, en conservant le taux de subvention à 80 % jusqu'à la fin du programme. La contrepartie décidée en 2021, à savoir baisser à 20 % le soutien aux opérations d'amélioration du patrimoine a été levée sous certaines conditions, pour favoriser les maîtres d'ouvrage résolument engagés dans le plan baignade et qui sont parvenus à produire l'essentiel de l'effort demandé.

Depuis le début de la mise en œuvre du plan baignade, les travaux engagés par les maîtres d'ouvrage financés par l'agence de l'eau correspondent environ à un montant de 878 M€, pour environ 473 M€ d'aides attribuées par l'agence de l'eau.

Pour l'ensemble de l'année 2023, les conventions d'aides concernent 180 opérations pour 92,7 M€ d'aides.

### ***Le lancement des travaux sur le 12<sup>ème</sup> programme 2025-2030***

Après de premiers travaux collectifs qui s'étaient tenus fin 2022, l'agence de l'eau a pleinement engagé en 2023 avec les instances du bassin les travaux d'élaboration du 12<sup>ème</sup> programme. Cela s'est traduit par une première séquence organisée avec l'ensemble des commissions de travail du bassin présentant le bilan des réalisations accomplies au cours des quatre premières années de mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> programme, et engageant les discussions sur les orientations pour chacune des grandes thématiques d'intervention. Depuis l'automne 2023, le travail s'est engagé sur les principales évolutions proposées ; il se poursuivra au début de l'année 2024, pour une présentation du programme envisagée au début de l'été 2024.

Parallèlement, le cadrage, national et de bassin, des travaux d'élaboration a été fixé, avec d'une part l'annonce du Plan Eau en mars et la transmission de la lettre de cadrage du ministère aux présidents des comités de bassin en mai et d'autre part l'adoption en octobre par le comité de bassin de la stratégie d'adaptation au changement climatique, intégrant notamment la trajectoire de sobriété pour le bassin.

L'un des points importants de la construction du 12<sup>ème</sup> programme résidera dans le dimensionnement de ses moyens financiers. Le cadrage s'annonce en pleine évolution, avec plusieurs arbitrages qui découleront des dispositions issues de la loi de finances 2024, tels que le relèvement du plafond de recettes, mais surtout la réforme des redevances du secteur domestique, ainsi que l'instauration de taux planchers sur certaines redevances de prélèvement.

## ***La montée en puissance de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) commune aux six agences de l'eau***

L'année 2023 marque l'accélération du déploiement du système d'information mutualisé.

Certains **programmes de transformation dits techniques** ont été mis en exploitation durant 2023. On peut ainsi citer l'unification et l'harmonisation de la messagerie électronique des agences de l'eau. Chaque agent, tout en conservant le nom de domaine de son agence, dispose d'une boîte aux lettres électronique gérée de manière unique et centralisée. Ce déploiement a également permis d'harmoniser et homogénéiser les noms des listes de diffusion. La mise en œuvre d'une solution de travail collaboratif a également abouti, permettant à des agents d'une même agence de l'eau ou des agents en interagences de produire du contenu de manière collégiale et participative. Par ailleurs, un système de téléphonie fixe unique et intégré au poste de travail est désormais en place. Ce projet a conduit à une revue et un toilettage de tous les numéros de téléphonie fixe préexistants dans les agences de l'eau.

Ces projets techniques ont été l'occasion de se réinterroger sur le paramétrage et l'organisation des différents systèmes en jeu, ce qui a donné systématiquement lieu à des rationalisations et simplifications.

Le programme de transformation technique le plus structurant concerne la consolidation des systèmes d'information locaux. Il conduira à terme à l'abandon des salles serveur historiques des agences de l'eau, qui hébergent les systèmes d'information locaux. Ce programme correspond à la première étape de la mutualisation : il s'agit de mutualiser les moyens techniques (capacité de calcul et capacité de stockage) avant de mutualiser les services numériques (solution de gestion comptable et budgétaire, solution de gestion des aides, etc).

Concernant les **programmes de transformation dits métier**, les agences de l'eau avaient identifié un premier bloc de projets prioritaires : RIVAGE (gestion des aides pour le 12<sup>ème</sup> programme), SIGF (système d'information de gestion financière permettant la gestion comptable et budgétaire de tous les budgets des agences de l'eau, dans un seul et unique progiciel) et la gestion des référentiels (DREAM).

Concernant DREAM, l'année 2023 a permis de réaliser deux démonstrateurs, attestant par là même, que la solution choisie était tout à fait adaptée aux besoins des agences de l'eau. Le référentiel "ADMINISTRATIF" a par ailleurs été mutualisé.

Concernant le programme RIVAGE, l'année 2023 a été d'une part, une année de poursuite de la mise en œuvre des huit chantiers (dont les trois principaux sont les chantiers de définition des spécifications fonctionnelles, de reprise de données et de définition des interfaces) et, d'autre part, de révision de la stratégie de déploiement.

Le programme SIGF a été décalé d'une année compte tenu des fragilités juridiques identifiées durant la phase de passation du marché, essentiellement liées à l'évolution du calendrier de déploiement de l'outil. De ce fait, il a été décidé, fin 2023, de relancer la procédure d'achat en tirant parti des écueils rencontrés.

D'autres programmes de transformation métier ont également démarré en 2023, notamment CYCLOPE, solution relative au domaine de la connaissance du milieu aquatique.

## ***L'aboutissement du projet immobilier lancé à l'automne 2019, avec l'installation dans le nouveau siège de l'agence de l'eau à Courbevoie***

Après la signature de l'acte notarié d'acquisition du 8 septembre 2022, l'agence de l'eau a poursuivi la préparation de l'installation dans ses nouveaux locaux, qui s'est faite le lundi 13 février. Le déménagement de Nanterre et l'emménagement à Courbevoie se sont réalisés de façon très fluide, tant du point de vue des formalités administratives (changement de numéro de SIRET et ses conséquences pour les applications et les titres de redevances ; souscription des marchés et contrats), que d'un point de vue technique ou encore humain, avec une perturbation rendue minimale pour les agents, grâce au recours au télétravail exceptionnel, un site immédiatement opérationnel, la poursuite de l'accompagnement des agents mis en place depuis Nanterre et une continuité de l'activité assurée.

Cette opération immobilière a fait l'objet d'une communication ciblée auprès des agents et membres du comité de bassin, avec le temps fort de la journée portes ouvertes du 8 juillet 2023, et auprès des maîtres d'ouvrages et autres interlocuteurs (signature de mails).

En parallèle, les démarches de liquidation du contenu du site de Nanterre ont été engagées (évacuation des déchets ; transferts aux directions territoriales ou aux commissariats de police des Hauts-de-Seine et cession via les enchères publiques des matériels et mobiliers ; transfert des archives dans le cadre d'un marché d'externalisation). Ceci doit permettre le lancement des opérations d'aliénation du site, dont la valeur a été estimée à 30 M€ par la DDFIP des Hauts-de-Seine en juillet 2023.

## ***La poursuite des démarches internes d'amélioration continue, de contrôle interne et de simplification***

Lancée fin 2021, la démarche participative de simplification de l'établissement s'est poursuivie en 2023, sur la base du plan d'actions défini en juin 2022. Un premier bilan détaillé de mise en œuvre, partagé sur l'intranet de l'agence, fait ressortir la réalisation de 38 actions prioritaires, principalement dans des domaines généraux et des fonctions transverses à l'agence de l'eau. Les simplifications les plus notables s'illustrent notamment par la fluidité permise par le nouvel environnement numérique de travail et ses outils collaboratifs, le déploiement généralisé de l'outil Démarches simplifiées pour le suivi dématérialisé des demandes d'aides ou encore la diminution des actes de gestion issue de la simplification des versements d'aides. La poursuite de ce chantier implique un suivi de la mise en œuvre des actions, le lancement d'un second plan d'une soixantaine d'actions et une démarche complémentaire thématique (actions liées au 12<sup>ème</sup> programme, bonnes pratiques et consignes), dont la conduite a été confiée aux directions du siège de l'agence de l'eau, en relation avec les réseaux métiers qu'elles animent.

L'agence de l'eau a par ailleurs mis en œuvre les priorités de l'année, définies collégalement, en matière de maîtrise des risques et de contrôle interne, en particulier dans les domaines des systèmes d'information, de la gestion des aides et des ressources humaines.

L'agence de l'eau a fait l'objet, au premier semestre 2023, d'une vérification par l'inspection générale des finances qui a fortement mobilisé les équipes chargées des finances et du programme, de la comptabilité, des achats et des ressources humaines de l'agence de l'eau. Cette mission s'est conclue par un satisfecit global sur la gestion de l'agence, ainsi qu'un ensemble de recommandations qui, une fois mises en œuvre, contribueront à l'amélioration continue de son fonctionnement et de ses procédures.

### ***Une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) active***

En 2023, la mise en œuvre de la démarche RSE 2022-2025 de l'agence de l'eau s'est poursuivie, ainsi que le plan d'actions « Service Public Ecoresponsable », avec :

- la mise en œuvre de 92 % des 60 actions du plan de sobriété énergétique 2022-2023 ;
- deux focus « végétalisation » et « Qualité de Vie au Travail » sur le nouveau siège de Courbevoie ;
- de nombreuses animations pour promouvoir l'usage du vélo auprès des agents ;
- l'organisation d'un webinaire sur les achats durables destiné aux prescripteurs et acheteurs à l'agence de l'eau ;
- le renforcement des actions d'accueil et de préservation de la biodiversité sur les six sites de l'agence de l'eau ;
- la poursuite des campagnes de communication sur les écogestes auprès des agents ;
- la compensation des vols professionnels en avion en soutenant la plantation d'une forêt mellifère labellisée « bas carbone » en Normandie ;
- une contribution aux travaux d'élaboration du 12<sup>ème</sup> programme.

### III- SUIVI 2023 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

## G - Gouvernance, Planification, International

### G.1 – Faire vivre et renouveler les instruments de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques et des bassins versants pour progresser vers le bon état des masses d'eau

#### Objectif G-1.1 : Définir et porter les politiques et priorités d'actions partagées dans le cadre des SDAGE et de leur programme de mesures 2022-2027

En matière de planification, l'année 2023 a été consacrée d'une part à la **mise en œuvre du SDAGE 2022-2027**, d'autre part au **démarrage des travaux d'élaboration de l'état des lieux 2025**.

Pour contribuer à la mise en œuvre du SDAGE, des courriers ont été envoyés à de nombreux acteurs cités dans le document (régions, lycées agricoles, établissements de recherche, SAFER,...), afin de leur indiquer spécifiquement les messages du SDAGE les concernant.

Par ailleurs, une stratégie relative à l'eau et l'urbanisme a été mise en place. Celle-ci a consisté, en 2023, à élaborer et mettre en ligne une plateforme d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux du SDAGE dans les documents d'urbanisme dénommée TURBEau (acronyme de Territoires, URBanisme et Eau), ce qui a donné lieu à des formations en interne et à des présentations externes (par exemple aux agences d'urbanisme). Un webinaire « Eau & urbanisme » a été organisé le 19 octobre 2023 avec plusieurs tables rondes impliquant des élus ; il a été suivi par plus de 600 personnes. Un guide d'application de la disposition 3.2.2 du SDAGE qui porte sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser relative à l'imperméabilisation a été conçu avec les services de l'État. Enfin un poste « eau & urbanisme » a été créé afin de poursuivre cette stratégie, de faire vivre la plateforme TURBEau et d'accompagner la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme clé du bassin.

Concernant le lancement des travaux sur l'état des lieux, l'organisation retenue et le calendrier ont été présentés aux instances, les premiers chantiers ont démarré, un groupe de travail des instances a été constitué et les fiches de méthode des différents

chantiers concernés ont été actualisées. Enfin, un temps important a été consacré en 2023 à la conception d'un outil mutualisé entre les six agences de l'eau pour la consultation sur l'état des lieux, Cyclope.

### **Objectif G-1.2 : Accompagner la déclinaison locale de ces politiques et priorités dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et autres projets territoriaux**

On dénombre, fin 2023, 35 démarches SAGE sur le bassin (hors SAGE Nappe de Beauce commun et piloté par le bassin Loire Bretagne) : 22 SAGE approuvés (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral), 5 SAGE en révision, 6 SAGE en élaboration, 1 SAGE en instruction et 1 SAGE en émergence. Une surface d'environ 42 % du bassin (SAGE Nappe de Beauce compris) est à ce jour couverte par une démarche SAGE.

La dynamique d'élaboration des SAGE reste active sur le bassin et le suivi de leur mise en œuvre, renforcé en 2022 par l'agence de l'eau, s'est poursuivi en 2023 notamment par l'appui aux animateurs, pour les aider à mettre en place une « stratégie de mise en œuvre d'un SAGE » et pour initier l'analyse de la compatibilité entre leur SAGE et le SDAGE 2022-2027. En 2023 et pour la première fois depuis la crise sanitaire, les présidents de Commissions Locales de l'Eau (CLE) ont été réunis par l'agence de l'eau à l'occasion d'un séminaire, dont l'agence de l'eau prévoit désormais la tenue régulière. L'agence de l'eau a également instauré le rendez-vous numérique trimestriel des animateurs appelé « Club des SAGE », qui permet aux animateurs d'échanger sur leurs expériences et les bonnes pratiques. Enfin, une plate-forme numérique d'échanges et de discussion a été créée pour faciliter leur mise en réseau ; cet espace a également été partagé avec les services de l'agence de l'eau et de l'État en région chargés de l'appui aux SAGE.

Le comité de bassin Seine-Normandie a émis des avis sur 1 SAGE en 2023 par l'intermédiaire de sa commission de labellisation territoriale : la révision du SAGE de l'Armançon. **Au total, le comité de bassin a rendu un avis sur 28 projets de SAGE, soit ce qui était prévu dans la cible 2023** (cumul des avis rendus).

Par ailleurs, en 2023, **6 nouveaux contrats de territoire eau et climat (CTEC)** et un avenant ont été validés par la commission des aides (16 en 2022) : 4 sur le sous-bassin Vallées de Marne, 1 pour la Seine Francilienne (et un avenant), 1 pour le territoire Seine amont. Il s'agit là des derniers contrats qui restaient à conclure dans le cadre des stratégies de contractualisation établies au début du 11<sup>ème</sup> programme. Cette réduction du nombre de contrats validés est logique en fin de programme.

## G-2 : Poursuivre l'accompagnement des pays en voie de développement dans le domaine de l'eau

### L'agence de l'eau Seine-Normandie, premier contributeur de la loi Oudin-Santini<sup>1</sup>

En 2023, l'agence de l'eau a accordé 3,1 M€ d'aides (5,8 M€ en 2022) à des projets internationaux correspondant à un montant global de 7,6 M€ : 16 projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement et un projet de coopération institutionnelle. Une aide d'urgence a également été attribuée, auprès d'une association intervenant en Syrie à la suite du tremblement de terre qui a frappé la région.

Le contexte de l'année 2023 a néanmoins été marqué par l'annonce par le Gouvernement de la suspension des aides publiques au Mali, puis au Burkina Faso et au Niger, les opérateurs « autonomes » pouvant par ailleurs poursuivre leur coopération sans soutien financier de l'État. Les modalités du maintien de l'ambition initiale de l'agence de l'eau en matière de coopération internationale seront ainsi un point important pour le 12<sup>ème</sup> programme.

Les soutiens financiers et techniques à la formation, la sensibilisation, l'organisation institutionnelle sont autant d'outils permettant aux communautés de devenir les acteurs de leur développement. Parent pauvre du développement, l'accès à l'assainissement et à l'eau potable restera le fil conducteur des aides financières de l'agence de l'eau au cours des années futures.

Parmi les temps forts de l'année 2023, on peut mentionner la participation de l'agence de l'eau à plusieurs événements internationaux qui ont abordé les enjeux de la gestion de l'eau dans un contexte mondial de changement climatique, notamment :

- la conférence des Nations-Unies sur l'eau en mars, qui a permis d'aboutir à l'adoption du Programme d'action pour l'eau. Ce plan d'action « historique » contient plus de 700 engagements visant à favoriser la protection de l'eau dans le monde.
- la COP28 Climat à Dubaï en décembre, où les agences de l'eau étaient représentées par la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui est intervenue dans deux conférences permettant de valoriser l'approche par bassin et le modèle des agences de l'eau françaises, ainsi que la problématique de l'adaptation, à travers quelques projets emblématiques du bassin.

L'agence de l'eau a par ailleurs organisé une mission au Togo qui a permis de faire aboutir le protocole d'accord de coopération entre l'agence de l'eau et le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise du Togo.

Enfin, l'année 2023 a permis de lancer une 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets inter-agences international, qui permettra de financer à un taux maximum de 70 % des projets portés par des soumissionnaires relevant de leur bassin indépendamment de

---

<sup>1</sup> La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement autorise les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

la zone de coopération institutionnelle avec laquelle ils s'articulent. Les agences de l'eau sont dans l'attente des candidatures qui seront déposées d'ici mars 2024.

### G.3 - Sensibiliser et informer le public

L'agence de l'eau utilise la diversité des canaux d'information pour démultiplier les messages destinés aux partenaires et maîtres d'ouvrage : les outils numériques, tels les réseaux sociaux, la newsletter, les forums des acteurs de l'eau, les publications et les relations presse. Toute cette communication poursuit les objectifs d'appuyer les équipes de terrain pour mobiliser les maîtres d'ouvrage du bassin à agir et de valoriser l'action de l'agence de l'eau. La campagne « En immersion » des agences de l'eau vise quant à elle le grand public.

Les actions développées durant l'année 2023 sont présentées ci-après selon cinq axes.

#### 1) Donner de la visibilité aux instances de bassin et aux décisions politiques

L'année 2023 a été marquée par plusieurs temps forts, faisant l'objet d'une communication externe comme :

- **le soutien au Plan Eau présenté le 31 mars 2023** par le Président de la République : communication presse sur les décisions du conseil d'administration de prolonger les conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires afin de soutenir le Plan Eau et l'adaptation au changement climatique. Le Plan Eau a alors été au centre des forums territoriaux des acteurs de l'eau organisés en 2023. La communication a rappelé le rôle primordial des agences de l'eau comme opérateur du Plan Eau, le lien avec les programmes d'intervention, et renforcé les messages de sobriété en eau et de réutilisation des eaux usées ;
- **l'adoption à l'unanimité de l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique par le comité de bassin du 5 octobre 2023.** L'adoption a fait l'objet d'un plan de communication externe intégrant la création et diffusion d'outils de communication : une nouvelle identité graphique forte à partir des bandes du réchauffement climatique, film court du vote par le comité de bassin, communiqué et dossier de presse, articles dans la newsletter, valorisation lors de la journée mondiale du climat du 8 décembre ;
- **la représentation du modèle français des agences de l'eau et comités de bassin lors d'événements internationaux** : en mars à la conférence des Nations-Unies à New York et en décembre à la COP 28 sur le climat à Dubaï ;
- **les engagements de nouveaux partenariats nationaux** par les agences de l'eau avec l'ANRU pour la rénovation urbaine, Voies Navigables de France et l'Union Sociale pour l'Habitat ;
- **le Salon des Maires et des Collectivités Locales**, sur le stand du ministère chargé de l'écologie, qui a permis de communiquer auprès des maires et collectivités sur les aides des agences de l'eau. Cette année, une conférence de presse s'est tenue sur les résultats du baromètre de l'opinion 2023 « Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les

Français ? », baromètre réalisé par le prestataire IFOP pour les agences de l'eau.

La communication externe s'attache également à rendre compte des résultats de l'agence de l'eau par la production du rapport d'activité et de la lettre du maire qui est jointe au rapport sur le prix de l'eau (un document de référence sur les aides et les redevances). De plus, l'ensemble des aides attribuées par l'agence de l'eau sont publiées sur le site internet après chaque commission des aides, cette dernière faisant également l'objet d'une communication dans la presse et les réseaux sociaux. Courant 2023, un film « Dans les coulisses de la commission des aides » a été réalisé.

## **2) Faciliter le dialogue entre les acteurs de l'eau**

- Forums territoriaux des acteurs de l'eau

En 2023, l'agence de l'eau a organisé des forums et rencontres entre les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Quatre forums d'une demi-journée ont été organisés dans les différents territoires du bassin, en 100 % présentiel (plus de 570 participants). La sobriété en eau a été au cœur des échanges et tables rondes lors de ces forums.

- Forum bassin

Comme en 2022, l'agence de l'eau a organisé un forum 100 % distanciel à l'échelle du bassin le 19 octobre 2023 sous la forme d'un webinaire participatif, sur le thème : « L'eau dans les documents d'urbanisme : une stratégie gagnante face au changement climatique ». Comment rendre les villes plus résilientes face au changement climatique ? Comment faire de l'eau un atout en zone rurale ? Quels leviers pour un document d'urbanisme ambitieux ? Plus de 600 participants ont suivi ce webinaire. Cette matinée fut l'occasion de présenter des témoignages d'élus engagés sur l'eau, d'échanger sur des solutions pratiques et de créer des passerelles entre les mondes de l'eau et de l'urbanisme et ainsi, aider les mondes de l'eau et de l'urbanisme à dialoguer et à mettre en partage leurs connaissances et compétences. Une présentation de la nouvelle plateforme interactive de l'agence de l'eau TURB'Eau lancée en juin 2023 a été faite.

## **3) Valoriser des actions et initiatives exemplaires**

Tout d'abord, les signatures des contrats territoriaux « Eau & Climat » sont soutenues par une communication sous la forme de communiqués de presse (une dizaine) avec les partenaires, et relaiés sur les réseaux sociaux. Certains ont fait l'objet d'un reportage ou d'interviews filmées, films courts diffusés sous la signature #lesinf'eau. Parmi ceux-ci, on peut citer les contrats « Eau & Climat » Aisne amont, Ramsar Etangs de la Champagne humide ou encore celui de l'agglomération Meuse Grand-Sud.

Par ailleurs, la communication par l'exemple, qui donne la parole à des acteurs du bassin engagés dans la protection de l'eau et de la biodiversité et dans l'adaptation au changement climatique, est déployée à travers :

- la campagne de films #ilsfontfaitpourquoipasvous, accessibles via Youtube : 34 films produits ;
- les « 8 du mois » (en référence à l'adoption de la stratégie d'adaptation au changement climatique le 8 décembre 2016) : témoignages de collectivités,

d'industriels, d'agriculteurs, consultables sur le site Internet de l'agence de l'eau. Ces reportages valorisent une solution, une action et l'engagement des collectivités, acteurs économiques, agricoles et associations aidés par l'agence de l'eau dans leur démarche pour la protection de l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Depuis 2018, ce ne sont pas moins de 60 reportages qui ont été produits. Fin 2023, cette communication est dynamisée avec un nouveau slogan (« L'adaptation en action ») et une déclinaison visuelle en lien avec celle de l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

- les journées mondiales : zones humides en février, assainissement en novembre, sols et climat en décembre ; autant d'occasions de remettre en lumière les actions et projets financés par l'agence de l'eau.

#### **4) Optimiser la communication dans les canaux d'information**

- **Confluence : magazine thématique et newsletter mensuelle**

Le magazine Confluence dossier (17 000 destinataires) et la newsletter Confluence, mensuelle et numérique (13 000 destinataires) sont diffusés aux maitres d'ouvrages (collectivités, industriels, associations et agriculteurs), aux partenaires, aux organismes institutionnels, aux parlementaires et au comité de bassin.

En 2023, l'agence de l'eau a conçu et diffusé deux numéros du magazine Confluence dossier dont les thèmes sont « Eau et sol » et « Eau et aménagement du territoire ». La production de la newsletter mensuelle Confluence actualités a été régulière en 2023, avec la réalisation de 10 numéros. La newsletter, envoyée tous les premiers mardis du mois, diffuse une information organisée et ciblée aux maitres d'ouvrages, reprenant les grands dossiers et actions de l'agence de l'eau. On peut citer les « une » sur les redevances, la RSE, la réutilisation des eaux usées traitées ou encore les forums des acteurs de l'eau, la mobilisation de l'agence de l'eau sur le Plan Eau et bien sûr la révision de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Une enquête de lectorat a été lancée en décembre 2023 afin d'adapter ces deux publications aux attentes des lecteurs.

- **Réseaux sociaux :**

Ce sont un vecteur de communication pour diffuser des informations institutionnelles ou valoriser les actions soutenues par l'agence de l'eau. Le principal réseau social de l'agence de l'eau est LinkedIn, avec 11 210 abonnés début janvier 2024 et une progression moyenne croissante d'environ 210 abonnés par mois de cette communauté organique (pas de sponsoring). Twitter (devenu X) est le second réseau social avec 3 976 abonnés, dont une majorité de syndicats locaux, de collectivités et d'élus et une communauté de journalistes et d'influenceurs. L'agence de l'eau possède également une chaîne youtube avec 743 abonnés (+ 140 abonnés en un an) et un compte facebook (2 687 abonnés).

- **Site internet :**

Le site de l'agence de l'eau propose des informations d'actualité et institutionnelles. Il est également un site de services (télé-déclaration des redevances, accès aux formulaires d'aides) et d'information sur les dispositions du 11<sup>ème</sup> programme. En

2023, ce sont plus de 213 000 visites sur le site et plus de 480 000 pages vues, avec un temps moyen de consultation de plus de 2 minutes.

- **Les relations presse :**

Elles continuent de s'adapter aux nouvelles pratiques des médias et de capitaliser sur les avancées technologiques. Ainsi, en s'alignant sur des initiatives interactives et un contenu engagé et en répondant à une quarantaine de sollicitations des journalistes, l'agence de l'eau obtient en 2023 une couverture importante comme l'attestent les indicateurs suivants, issus d'un bilan réalisé par Kantar/Onclusive : 1 867 retombées, touchant près de 98 millions de personnes (+12 %), pour un équivalent d'achat d'espace estimé à 7 millions d'euros (+34 %). A noter que 52 % des retombées sont issues de la presse régionale et 20 % sont directement associées à l'envoi d'un communiqué de presse. L'exposition 2023 est en hausse sur l'ensemble des indicateurs, davantage en impact (+12 %) qu'en volume (+6 %), grâce à une présence solide dans les médias leaders en audience. Le paysage médiatique demeure inchangé par rapport à la période antérieure, avec une prévalence marquée de la presse écrite, tant en volume (73 %) qu'en impact (68 %) . Les informations à la presse relaient les signatures des contrats « Eau & Climat » passés avec les maîtres d'ouvrage, les inaugurations d'ouvrages. Le dispositif presse est également actif pour valoriser les décisions du comité de bassin et les avis de la commission des aides, le bilan annuel des aides. L'agence de l'eau a également bénéficié de l'actualité du Plan Eau annoncé par le gouvernement. En inter-agences, des communiqués ou dossiers de presse sont produits (baromètre de suivi de l'opinion, journée mondiale des zones humides, présence dans les événements internationaux, rencontre des présidents de comités de bassin avec le ministre chargé de l'écologie) permettant d'émettre un message national commun plus facilement repris par la presse nationale.

## **5) Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'eau**

- **Campagne de spots télévisés « A la source » :**

Démarrée en 2022 et poursuivie en 2023, la campagne nationale de sensibilisation aux enjeux de l'eau a été diffusée sur des créneaux à forte audience sur France 2, 3 et 5. En deux ans, 53 spots TV de 56 secondes chacun ont été coproduits par les agences de l'eau, France TV et le ministère de la transition écologique et couvrent des actions sur toute la France hexagonale. Ils sont accessibles sur la chaîne YouTube de l'agence de l'eau et sur France TV. En 2022, la première série de programmes avait permis de toucher plus de 23 millions de personnes. En 2023, 5 nouveaux spots ont été tournés sur le bassin Seine-Normandie :

- Pourquoi évacuer la pluie par les sols plutôt que par les égouts ? (Crépy en Valois-60)
- Comment aider les agriculteurs à utiliser moins d'engrais ? (agriculteurs du Roumois et plateau du Neubourg-27)
- Une station d'épuration peut-elle être écologique ? (Coulommiers Pays de Brie-77)
- Peut-on agir contre la montée du niveau de la mer ? (Cherbourg-50)
- Peut-on produire des vêtements sans utiliser d'eau ? (Petit Bateau à Troyes-10).

- **Ecoutez les rivières : Le podcast des agences de l'eau**

Le podcast est un voyage au fil des rivières, lacs ou marais emblématiques de France avec pour guides des femmes et des hommes passionnés. L'intégralité des épisodes 2023 du podcast représente 61 000 écoutes. Globalement, le taux d'écoute est exceptionnel d'après Double Monde, le prestataire réalisateur, avec un taux moyen de complétion (le fait d'aller au bout de l'écoute) de 69 %. Plus on avance dans la diffusion et plus le nombre d'écoutes augmente. Le téléphone mobile reste l'outil privilégié pour l'écoute. En 2023, 2 épisodes ont été créés sur le territoire de Seine-Normandie :

- La Bièvre, rivière urbaine d'Ile-de-France
- Les tourbières du Morvan

- **Edition 2023 de l'Appli « Qualité rivières » : En un clic, découvrez la qualité de vos rivières**

Comme chaque année, les agences de l'eau actualisent leurs données sur la qualité de l'eau des rivières de France, qu'elles mettent à disposition du public via l'application gratuite « qualité rivière » consultable sur smartphone, tablette et sur PC. Les résultats des 12 000 points de surveillance sont cartographiés pour rendre compte de l'état écologique de l'eau et des espèces de poissons qui vivent dans les rivières. Les amateurs de baignade peuvent également utiliser l'application, qui renseigne en temps réel sur la qualité bactériologique des eaux grâce aux données du ministère de la santé.

- **En immersion, de nouveaux temps forts pour la communication des agences de l'eau.**

Informers, sensibiliser, développer et engager : les agences de l'eau déploient une nouvelle campagne de communication digitale. Lancée fin 2018, la première campagne de communication des agences de l'eau sur les réseaux sociaux « En immersion » a séduit plus de 16 millions d'internautes et fidélisé une communauté de 22 000 abonnés. En 2023, la nouvelle campagne a basculé vers une logique de « média » proposant des typologies de contenus renouvelés et dynamisés. L'approche journalistique de l'information est privilégiée pour produire des contenus à valeur ajoutée et des quizz ou enquêtes feront partie du calendrier éditorial pour interpeller et engager les internautes.

En parallèle, des reportages exclusifs avec le journaliste Jérôme Pitorin sont conçus :

- « Les pros de l'eau » pour présenter les métiers des agences de l'eau : instructeurs redevances, surveillance, chargés d'études eaux pluviales. Pour Seine-Normandie, Jérôme Pitorin a interrogé une chargée d'opérations agriculture sur le bassin.
- « Dans le bain de l'action », pour donner la parole aux acteurs locaux. Pour l'épisode 3 : Jérôme Pitorin a rencontré les bénévoles de l'association Lin et Chanvre Bio à Creully sur Seulles dans le Calvados, pour comprendre en quoi la culture de ces espèces est bénéfique à la ressource en eau, des champs jusqu'à l'usine de teillage.

La communication s'appuie également sur **l'attribution d'aides aux maîtres d'ouvrages** pour des opérations de communication visant à informer différentes

cibles. En 2023, 256 300 € ont ainsi été attribués pour 17 dossiers, principalement à des collectivités, associations ou fédérations professionnelles pour l'organisation de colloques ou la production d'outils de communication (niveau stable depuis 2021).

#### **G.4 – Mobiliser les acteurs**

Les actions éducatives financées par l'agence de l'eau visent à engager les citoyens, les élus et les acteurs professionnels dans des actions de protection de l'eau, de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. Elles sont destinées à mobiliser les acteurs des territoires afin de participer aux changements de comportement. L'agence de l'eau a mis en ligne sur son site internet une plateforme de ressources permettant de mettre en œuvre une pédagogie active et ainsi d'impliquer davantage les publics.

Dans ce cadre, en 2023 :

- 2 252 classes d'eau ont été organisées dans des établissements d'enseignement général, des lycées professionnels ou des structures non scolaires du bassin Seine-Normandie. Basée sur une pédagogie active, la classe d'eau comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective. Le montant d'aides financières pour les classes d'eau s'élève à 1 472 310 € ;
- 20 partenariats éducatifs ont émergé, représentant un montant total de 525 373 €. Il s'agit essentiellement d'ateliers participatifs (formations actives pour élus, agriculteurs et entreprises), d'animations pédagogiques, de parcours de formation, de chantiers collaboratifs et d'outils pédagogiques.

L'agence de l'eau a mis en ligne sur son site internet les nouveaux livres de bord des classes d'eau pour le primaire. Le changement climatique et la biodiversité sont des sujets qui y ont désormais pleinement leur place.

Le comité de pilotage de la convention cadre signée avec les directions régionales de l'agriculture dresse un bilan positif avec, depuis 2019, 50 actions réalisées dans les établissements d'enseignement agricole, financées par l'agence de l'eau à hauteur de 1 195 848 € : 33 projets de type éducatif (classes d'eau, ateliers participatifs élus ou agriculteurs, partenariats éducatifs) et 17 de type technique (études et expérimentations en agriculture, réduction des produits phytosanitaires, transformation et commercialisation de produits agricoles à bas niveaux d'intrants).

## C – Connaissance (milieux, pressions)

### C.1 – Mettre à disposition du public des données environnementales fiables

La tenue à jour de données de surveillance de l'eau et des milieux aquatiques fiables et leur mise en ligne sont déterminantes pour la bonne information du public. L'agence de l'eau met à disposition annuellement, depuis fin 2018, les données de surveillance des eaux superficielles (cours d'eau et plans d'eau) en physico-chimie, chimie et hydrobiologie sur le portail national NAIADES. L'agence de l'eau met également à disposition sur le portail national ADES les données de surveillance de la qualité pour les eaux souterraines. Les données sont moissonnées, au fur et à mesure de leur validation, tous les 15 jours, par un Web service sur la base de données de l'agence de l'eau, et transférées vers les bases de données nationales (sauf pour les résultats relatifs à l'hydrobiologie) qui sont déposés une fois par an. Ce dispositif est opérationnel pour l'alimentation depuis juillet 2021 et pour NAIADES depuis avril 2022.

Le portail de bassin « Eaufrance » regroupe les informations et les données produites par les services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et ceux de l'agence de l'eau, parmi lesquelles les évaluations annuelles de l'état écologique des cours d'eau. Les résultats de l'état des lieux 2019 y sont également accessibles. De même, l'application « Qualité des rivières » citée *supra* est mise à jour annuellement avec les données d'état aux stations de suivi en rivière les plus récentes.

Les données de surveillance des eaux littorales sont bancarisées via la banque nationale Quadrige. Elles sont mises à disposition du grand public via le portail Surval opéré par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). L'évaluation de référence de l'état des masses d'eau (mise à jour en 2022) est mise à disposition via le portail geoSN et via l'atlas directive cadre sur l'eau (DCE) du bassin Seine-Normandie maintenu par l'IFREMER. Sur ce dernier, les résultats bruts des indicateurs d'état des masses d'eau littorales mis à jour annuellement sont également mis à disposition via des fiches dédiées par masse d'eau. Enfin, les échouages d'algues vertes sur le littoral font l'objet d'une mise à disposition spécifique sous forme de fiches par secteur sur le site de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

### C-2 : Contribuer à la surveillance de la qualité des eaux, y compris littorales

L'agence de l'eau met en œuvre la surveillance de la qualité des eaux afin d'acquérir des connaissances sur les milieux et leur évolution sous l'effet de celle des pressions. En 2023, l'agence de l'eau a renouvelé ses 18 marchés de prestations qui permettent d'acquérir puis de bancariser plus de 6 millions de données de surveillance de la qualité de l'eau annuellement. Environ 70 % de ces données servent à la surveillance des cours d'eau, 27 % à celle des nappes souterraines et 3 % à celle des plans d'eau et du littoral.

**Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles (RCS), en bon état ou en très bon état écologique a été, en 2023, de 40 % (en progrès par rapport aux 37 % atteints en 2021 et 38 % en 2022).**

La surveillance des eaux littorales et de transition au titre de la DCE est, quant à elle, mise en œuvre sous le pilotage conjoint de l'agence de l'eau et des établissements de recherche (IFREMER, Muséum national d'histoire naturelle-MNHN). La surveillance littorale est aujourd'hui presque intégralement réalisée sous forme mutualisée par les agences de l'eau, que ce soit sous forme de partenariat public-public (renouvelé en 2022 pour la période 2023-2024) ou de marchés publics mutualisés (échouages d'algues, piloté par Loire-Bretagne, inventaires piscicoles en estuaire, piloté par Seine-Normandie). L'année 2023 a notamment vu l'aboutissement des réflexions menées avec l'INRAE pour mettre au point une méthode d'évaluation de la qualité piscicole des petits estuaires normands.

Enfin, l'agence de l'eau participe à la définition technique et soutient financièrement les réseaux de suivi microbiologique des cours d'eau et exutoires côtiers, au côté des conseils départementaux et de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie. Ces suivis complètent ceux réalisés au titre des directives sanitaires, en apportant les éléments d'explication sur les sources de contaminations. Au-delà des suivis pérennes, les investigations spécifiquement menées en 2023 ont porté sur le rôle des sédiments dans les contaminations aux entérocoques intestinaux détectées ces dernières années.

### **C.3. - S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel**

#### **Objectif C-3.1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau par usage**

Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est tenue de mettre en place un dispositif de comptage de l'eau prélevée. Le taux d'équipement des points de prélèvements connus par des compteurs est proche de 100 % sur le bassin Seine-Normandie, ce qui permet d'avoir une très bonne connaissance de la pression sur la ressource en eau.

Les prélèvements d'eau des collectivités, des industriels et des agriculteurs sont stables à hauteur de **3.834 Mm<sup>3</sup>**, soit une baisse globale de 0,5 % par rapport à l'année précédente (il est rappelé que l'indicateur 2023 est calculé sur la base des volumes prélevés en 2021).

Les prélèvements en irrigation s'établissent, pour leur part, à 104 Mm<sup>3</sup>, en forte baisse (- 55 %) par rapport à ceux de l'année précédente, en raison des conditions météorologiques de l'année.

### **Objectif C-3.2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel**

L'agence de l'eau a poursuivi en 2023 son action pour développer les connaissances sur les émissions de micropolluants concernant les **systèmes d'assainissement par temps sec et temps de pluie**.

L'agence de l'eau a accompagné 19 dossiers de collectivités visant la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et les eaux traitées de stations de traitement des eaux usées, ainsi que les boues d'épuration, dans certains cas. 8 de ces dossiers élargissent la recherche à des substances optionnelles réglementairement, de type métabolites de pesticides ou pharmaceutiques.

Dans la continuité de ces campagnes de recherche, l'agence de l'eau a accompagné en 2023 12 dossiers de collectivités effectuant des diagnostics visant l'identification des émetteurs de polluants dans le réseau de collecte et l'établissement d'un plan d'action de réduction des émissions. Au total, 63 collectivités ont été aidées dans cette action de diagnostic amont depuis 2018.

L'année 2023 a été marquée par la préparation de la phase 6 d'OPUR, programme de recherche dans le domaine de l'hydrologie urbaine, laquelle devrait démarrer en 2024. Une journée de co-construction a rassemblé partenaires scientifiques et opérationnels le 27 juin 2023 à Champs-sur-Marne. Les échanges ont porté sur trois grands thèmes : les enjeux environnementaux et sanitaires des systèmes d'assainissement centralisés, la gestion durable des eaux pluviales dans un contexte de changement climatique, les ressources alternatives en eau, de l'échelle du bâtiment à l'échelle de la ville.

**Concernant les émissions industrielles**, l'amélioration des connaissances des pressions industrielles se poursuit, notamment grâce à des partenariats avec des fédérations professionnelles.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions ministériel sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) de janvier 2023, 17 campagnes de recherche de PFAS dans les rejets de sites industriels relevant de secteurs d'activité potentiellement les plus émetteurs de ces substances, ont été accompagnées par l'agence de l'eau.

Le régime du suivi régulier des rejets permet de calculer les redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique sur la base de l'autosurveillance des rejets réalisée par les industriels. Il participe ainsi à l'amélioration des connaissances des rejets dans le milieu naturel. En 2023, quatre nouveaux sites industriels ont été agréés par l'agence de l'eau pour le suivi régulier de leurs rejets, ce qui porte à 353 le nombre de dispositifs de suivi régulier des rejets agréés sur le bassin Seine-Normandie.

### **C-4 : Accompagner l'acquisition des connaissances et le développement de solutions innovantes au service du bon fonctionnement des milieux, notamment aquatiques**

Au titre de la définition et du suivi de leurs politiques (SDAGE et programmes de mesures au titre de la DCE, programme de mesures et programmes de surveillance au titre de la Directive cadre stratégie milieu marin DCSMM et 11<sup>ème</sup> programme

d'intervention), l'agence de l'eau soutient les études d'intérêt général et les actions de recherche et développement spécifiques au bassin Seine-Normandie visant l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux, des pressions et de leurs effets, des leviers d'actions et des modalités de leur mise en œuvre. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de l'efficacité des politiques d'intervention et le maintien d'une capacité d'anticipation dans des domaines identifiés comme prioritaires.

Ainsi, l'agence de l'eau a poursuivi en 2023 son soutien aux quatre grands programmes de recherche destinés à mieux comprendre le fonctionnement du bassin :

- le programme interdisciplinaire de recherche sur l'eau et l'environnement du bassin de la Seine (PIREN-Seine) qui a lancé en 2020, après une construction conduite sur plus d'un an et demi, sa 8<sup>ème</sup> phase quadriennale, avec l'ensemble de ses partenaires financiers ;
- OPUR, qui poursuit sa phase 5 (2019 – 2023), s'inscrivant dans la continuité des travaux déjà menés sur la génération, le transfert et la gestion des flux d'eau et de contaminants dans les eaux urbaines ;
- le groupement d'intérêt public Seine-Aval, prorogé en 2020 pour une période de 6 ans, qui se consacre quant à lui à la compréhension du fonctionnement de l'estuaire de la Seine, milieu complexe et soumis à des pressions humaines croissantes ;
- le programme de recherche qui vient en accompagnement de l'effacement des deux barrages de la Sélune, pour suivre et comprendre la dynamique des écosystèmes suite à ces modifications majeures du milieu.

Les trois premiers programmes sont réunis au sein de la zone-atelier Seine dont l'objectif général est de développer une vision d'ensemble du fonctionnement de ce système formé par le réseau hydrographique (dont l'estuaire et le proche côtier), le bassin versant et la société humaine, en développant une communauté scientifique particulièrement vivante sur le bassin de la Seine. Durant le premier semestre 2023, les équipes du PIREN Seine ont tenu, avec ses partenaires, 5 ateliers participatifs afin de contribuer à l'élaboration de la phase 9 du programme de recherche qui débutera en 2025, faisant de 2024 une année de restitution des travaux de la 8<sup>ème</sup> phase et la préparation de la phase suivante.

Les 21 et 22 novembre 2023 s'est tenu le colloque scientifique du programme Seine-Aval qui a permis de partager les résultats des équipes de recherche et de fêter les 20 ans du GIP Seine aval qui porte le programme de recherche.

## P - Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

### P.0 - Accompagner l'adaptation des usages aux conséquences du changement climatique sur les ressources en eau et améliorer la résilience des écosystèmes

**57,3 % des montants d'aides attribués en 2023** l'ont été pour des actions dédiées à l'adaptation au changement climatique, ce qui est supérieur à la cible de 50 %. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à l'année précédente (53 %). En valeur, les montants consacrés à ces projets sont en baisse par rapport à l'année précédente, qui avait été une année exceptionnelle en matière de versement d'aides aux ouvrages de traitement des collectivités et des industriels. Les projets les plus emblématiques de l'adaptation au changement climatique (gestion alternative des eaux pluviales, restauration des milieux aquatiques, gestion durable des réseaux d'eau potable, etc.) expliquent ce montant.

Les **engagements de travaux basés sur des solutions fondées sur la nature** sont en légère baisse par rapport à 2022, **à hauteur de 115 M€** (contre 136 M€ en 2022 et 100 M€ en 2021) mais sont toujours **très supérieurs à la cible (50 M€)**. Le nombre de projets de désimperméabilisation, en hausse par rapport à 2022, compense partiellement la forte baisse des montants consacrés au soutien à l'agriculture biologique, tandis que les projets de restauration des milieux aquatiques restent stables.

### P.1 - Réduire les pollutions diffuses en encourageant les pratiques les plus favorables à l'environnement

#### **Objectif P-1.1 : Protéger et reconquérir la qualité des ressources en eau potable des captages d'eau dégradés**

Sur le bassin Seine-Normandie, 378 captages ont été considérés comme prioritaires dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et doivent, à ce titre, faire l'objet de plans d'actions visant à protéger et à préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable.

À noter également 1 413 points de prélèvement classés sensibles au titre du SDAGE 2022-2027. Une partie de ces points de prélèvement sensibles a bénéficié au cours du 11<sup>ème</sup> programme d'une démarche préventive (délimitation de l'aire d'alimentation de captage, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions). Dans le cadre de la transposition de la directive eau potable, de nouveaux points de prélèvement sensibles (dont la liste sera probablement proche de la liste du SDAGE) doivent être définis et une démarche préventive mise en place d'ici 2027. Il n'existe toutefois pas encore d'indicateurs de suivi sur les points de prélèvement sensibles.

**367 captages prioritaires (chiffre quasi égal à la cible prévisionnelle de 368 captages)** ont fait l'objet, au cours de l'année 2023, d'aides pour la réalisation d'une étude d'aire d'alimentation de captage (AAC), première étape de la démarche de protection de leur ressource en eau. Ces études ont pour finalité l'élaboration d'un programme d'actions, ce dernier pouvant être déployé par la suite dans le cadre d'un contrat de territoire « eau et climat » (CTEC) en bénéficiant d'une animation dédiée.

Au-delà de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces programmes d'actions, ces résultats ne doivent pas faire oublier les résistances importantes rencontrées sur le terrain. Les derniers captages prioritaires pour lesquels les plans d'action font défaut sont, en effet, situés dans les communes les plus difficiles à mobiliser pour la protection des AAC. Il s'agit parfois de captages abandonnés ou en cours d'abandon. Ceux qui disposent déjà d'un programme d'actions doivent souvent faire face à des difficultés de mise en œuvre (notamment la difficulté à pourvoir les postes d'animation dédiés), ainsi qu'aux réticences des acteurs de terrain. L'absence de portage fort par un élu est souvent un facteur aggravant de ces difficultés. Le renforcement de la politique nationale de préservation de la ressource va impliquer dès 2024 une forte mobilisation des agences de l'eau auprès des élus, pour les amener à s'investir sur ce sujet.

### **Objectif P-1.2 : Réduire les pollutions d'origine agricole en encourageant les pratiques agricoles les plus vertueuses d'un point de vue environnemental**

L'agence de l'eau est mobilisée pour accompagner et soutenir les régions du bassin à la fois dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) et sur les programmes de développement rural régionaux (PDRR), au bénéfice de la protection de l'eau. En 2023, le montant engagé pour des aides individuelles octroyées aux agriculteurs pour la mise en place d'agriculture biologique (AB), pour des paiements pour services environnementaux (PSE) et pour des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a atteint **33,52 M€, dépassant ainsi la cible visée de 31 M€.**

- L'intervention de l'agence de l'eau en 2023 pour les **aides surfaciques** (MAEC et AB) est largement supérieure à celle de 2022, avec 28,3 M€ engagés (6 M€ en 2022). Ces montants correspondent aux engagements de la première année de mise en œuvre de la programmation PAC 2023-2027. Concernant les MAEC, de nombreux engagements en début de programmation ont conduit à une consommation importante de l'enveloppe FEADER disponible, ainsi que des crédits nationaux. De plus, à la suite d'arbitrages interministériels, la contribution des agences de l'eau au financement des MAEC et de l'agriculture biologique a été revue à la hausse. De fait, pour la quasi-totalité des régions du bassin, le taux de cofinancement des MAEC éligibles par l'agence de l'eau a été réhaussé, allant jusqu'à 100 % pour certaines régions. A noter qu'un certain nombre d'agriculteurs en agriculture biologique (AB), n'ayant plus accès à l'aide au maintien, supprimée dans le cadre de la nouvelle PAC, ont contractualisé des MAEC. L'agriculture biologique connaît toujours un contexte économique défavorable, avec un taux de conversion relativement faible et donc une demande de financement des mesures de Conversion en Agriculture Biologique (CAB) plus faible qu'au début du 11<sup>ème</sup> programme (6,4 M€ en 2023).
- En 2023, le nombre de **PSE (paiements pour services environnementaux)** est resté stable, cependant de nouveaux agriculteurs se sont engagés (+ 60

exploitations) portant le nombre d'exploitants concernés à 645. Ils concernent 46 territoires d'aires d'alimentation de captages et 3 Parcs naturels régionaux (Haute Vallée de Chevreuse, Forêt d'Orient et Marais du Cotentin et du Bessin). En 2023, l'intervention de l'agence de l'eau dans les PSE s'élève à 4,7 M€, pour un engagement total de près de 43 M€ depuis le lancement des PSE. Au total, 19 dispositifs de PSE sont actifs et financés par l'agence de l'eau.

La stratégie Ecophyto 2030 replace l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires à l'horizon 2030. En 2023, la dynamique d'engagement des **groupes dits « 30 000 »** reste modeste, avec **5 groupes** accompagnés sur le bassin à la suite des appels à projets régionaux de 2022 et 2023 (4 groupes engagés en 2021, 3 en 2022) pour 207 000 € d'aides attribuées. On compte 2 groupes en « émergence » (financés pendant une année pour accompagner leur création), tandis qu'aucun groupe n'avait été financé en 2022. Ces groupes « 30 000 » pourraient être en « concurrence » avec la formation d'autres groupes comme les « groupements d'intérêt économique et environnemental » (GIEE). Il pourrait ainsi être envisagé un rapprochement entre ces groupes. La majorité de l'intervention de l'agence de l'eau dans le cadre du plan Ecophyto concerne le financement des dossiers d'investissements dans les exploitations agricoles, pour du désherbage mécanique et la gestion de l'herbe essentiellement, avec près de 9,7 M€ en 2023 (contre 5,7 M€ en 2022).

### **Objectif P-2 : Accompagner les territoires les plus fragiles dans la gestion de l'eau potable et de l'assainissement**

Le montant engagé par l'agence de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale s'est élevé à **186 M€** en 2023, portant le total à **392 M€** depuis le début du 11<sup>ème</sup> programme. Ce montant permet de **dépasser la cible visée en 2023, de 260 M€ cumulés**, le niveau de réalisation de 2023 étant très supérieur à la cible de + 50 M€/an.

**289 collectivités situées en zone de revitalisation rurale** (ZRR) ont bénéficié, en 2023, d'aides au renouvellement de leur patrimoine d'assainissement ou d'alimentation en eau potable (contre 237 en 2022 et 211 en 2021). Les aides aux zones les plus rurales sont constituées principalement d'aides à l'alimentation en eau potable pour 9,7 M€, aux réseaux d'assainissement pour 15,6 M€ et aux stations d'épuration pour 8,9 M€. On note le maintien des aides à l'assainissement non collectif, pour 9,7 M€ en 2023 (contre 10,5 M€ en 2022).

**591 conventions d'aides** valant contrats de progrès ont, par ailleurs, été signées avec des collectivités du bassin, pour un montant d'environ 122,3 M€, soit 66 M€ de moins que l'année passée. Cela représente 16 % des conventions d'aides attribuées en 2023, en baisse par rapport à l'année précédente (24 % en 2022 et 19 % en 2021). On note la prédominance, dans ces contrats, des actions relatives aux réseaux d'assainissement (65 M€), à l'alimentation en eau potable (16,4 M€), aux stations d'épuration (23,2 M€), mais également la part des actions relatives à la gestion quantitative de l'eau potable (11 M€) et à la protection des captages (5,6 M€).

Ces montants recouvrent les conventions passées au titre des enveloppes du programme. 34 aides pour un montant de 11 M€ relevant des aides attribuées au titre

de l'enveloppe exceptionnelle pour la lutte contre les fuites d'eau valent également contrat de progrès.

### **P-3 : Accompagner la préservation de la biodiversité et la restauration et préservation d'écosystèmes sains, résilients et fonctionnels**

#### **Objectif P-3.1 : Empêcher la dégradation et restaurer l'état des eaux, les fonctionnalités et la continuité des cours d'eau et des zones humides**

**Le linéaire de cours d'eau restauré en 2023 est de 399 km, qui est supérieur à la cible (350 km).**

En 2023, **le nombre d'obstacles traités** pour être rendus franchissables sur des cours d'eau en liste 2 (L2) est de **51, inférieur à la cible de 60 ouvrages**. C'est néanmoins le meilleur résultat depuis le début du 11<sup>ème</sup> programme, à l'exception de l'année 2019 qui avait bénéficié du report d'une partie des opérations de rétablissement de la continuité prévues en 2018. Les modifications du cadre juridique applicable à ces opérations depuis l'adoption de la loi climat et résilience explique ce résultat. A noter que le nombre total d'ouvrages traités reste élevé (132 ouvrages en 2023, 134 ouvrages en 2022, 143 ouvrages en 2021) du fait des nombreuses opérations dites de "petite continuité", moins prioritaires mais très utiles pour la diversification et la connectivité des habitats.

**La superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau en 2023 est de 6060 ha, ce qui est supérieur à la cible visée.** Par rapport aux années précédentes, les surfaces à l'entretien restent stables. Les surfaces restaurées ont augmenté : une dynamique qui provient du lancement de l'appel à projets « eau et biodiversité » présenté *infra*, privilégiant des dossiers de restauration des milieux humides et des travaux de continuités (trame verte et bleue), mais aussi par une importante opération sur l'estuaire de la Seine. Les surfaces acquises de 553 ha permettent une préservation des zones humides. Le quasi doublement des surfaces acquises peut notamment s'expliquer par l'effet levier du fonds vert. Les conservatoires d'espaces naturels ont en effet pu acquérir des parcelles plus importantes avec un financement de 100 % provenant du cumul des aides de l'agence de l'eau et du fonds vert.

#### **Objectif P-3.2 : Préserver des milieux naturels fonctionnels et riches en biodiversité**

L'objectif des actions relatives à la biodiversité est de maintenir et de préserver des espèces et surtout, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau, de préserver et de restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux et des interdépendances (trames et continuités écologiques).

Dans le but d'apporter un complément à ce cadre d'interventions, l'agence de l'eau a lancé, en juillet 2022, un appel à projets « eau et biodiversité » doté de 10 M€ et ayant vocation à accompagner et expérimenter des projets innovants, à faciliter la mobilisation des acteurs impliqués, à valoriser les solutions fondées sur la nature et les stratégies foncières de préservation des zones humides. Les projets financés se déclinent selon trois axes :

- le développement et la mise en œuvre de stratégies foncières pour la sauvegarde des milieux humides impliquant le développement d'outils et de méthodes de maîtrise foncière nécessaire à la protection de la biodiversité dont, notamment, des obligations réelles environnementales ;
- la mise en œuvre d'actions visant à développer des trames vertes répondant, dans un même temps, aux enjeux de la gestion de l'eau (en limitant le ruissellement et l'érosion et en favorisant l'infiltration) et aux objectifs de reconquête de la biodiversité ;
- la prise en compte de projets ciblant les espèces effectuant tout ou partie de leur cycle de vie au sein des milieux aquatiques et humides.

Début 2023, 57 dossiers ont reçu un avis favorable pour une enveloppe totale de 9,7 M€. En fin d'année, 47 dossiers ont été engagés, pour un montant d'aide de 6 938 420 €.

Par ailleurs, la formation interne « initiation à la biodiversité », expérimentée en 2021, continue à être déployée pour la seconde année auprès de nouvelles directions territoriales de l'agence de l'eau et des directions du siège et va se poursuivre en 2024.

Au total, en 2023, l'agence de l'eau a accordé 149,6 M€ d'aides en faveur de la biodiversité. Ce bilan intègre :

- 64,6 M€ pour la protection, restauration et gestion des écosystèmes humides et marins et leur biodiversité, ainsi que les acquisitions foncières en zone humide et littorale ;
- 84,9 M€ pour l'accompagnement de la transition agricole (aides sur l'évolution des systèmes, ciblées en priorité dans les zones à enjeu eau, réduisant durablement l'emploi de pesticides et d'engrais), la gestion à la source des eaux pluviales, les travaux d'aménagements d'hydraulique douce, les acquisitions foncières qui concourent à la protection de la biodiversité.

L'agence de l'eau s'est également mobilisée afin de mettre en œuvre les actions du premier volet de la stratégie nationale de la biodiversité (SNB3) 2022-2030 et du 4<sup>ème</sup> plan national des milieux humides.

Afin de favoriser les initiatives pour la reconquête de la biodiversité, le dispositif « territoires engagés pour la biodiversité » a été déployé par l'OFB, en concertation avec les collectivités et l'ensemble des acteurs concernés. L'agence de l'eau est intégrée dans cette démarche et travaille à valoriser davantage le lien à l'eau dans le déploiement opérationnel de ce dispositif.

Enfin, même si les montants correspondants ne sont pas intégrés à ce bilan, l'agence de l'eau a opéré pour le compte des Préfets le volet biodiversité du fonds vert. Au-delà du soutien apporté par des intérimaires, l'engagement des équipes de l'agence de l'eau a été important et a permis la réussite de ce dispositif.

### **Objectif P-3.3 : Protéger les eaux littorales**

La protection des eaux littorales passe par la lutte contre les pollutions chimiques, la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières et la restauration des

milieux naturels. Les interventions sur la bande littorale ont ainsi représenté environ 50 M€ en 2023, répartis pour deux tiers sur le « petit cycle » (avec des chantiers d'envergure comme le rejet zéro de la société Plastic Energy dans l'estuaire de la Seine ou la reconstruction de la station d'épuration d'Yport) et pour un tiers sur le « grand cycle », y compris la connaissance et la surveillance des milieux. La mise en œuvre du volet Stratégie Nationale Biodiversité du fonds vert s'est traduite par l'instruction de 15 dossiers, pour un montant de subvention total d'environ 2 M€. Ces dossiers concernent le domaine des déchets littoraux, l'identification de zones de protection potentielles ou des travaux de gestion des milieux naturels (comme le pacage dirigé dans les havres de la Manche).

Fin 2023, 100 % des profils pour les baignades étaient finalisés, parmi lesquels 9 ont fait l'objet d'une révision.

En 2023, la commission relative au littoral et au milieu marin (COLIMER) a été notamment mobilisée pour préparer les réflexions sur les interventions littorales du 12<sup>ème</sup> programme ainsi que sur l'enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin. Comme les années précédentes, l'agence de l'eau a continué à apporter son soutien technique à la direction interrégionale de la mer (DIRM), dans le cadre du secrétariat technique régional en charge de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

#### **P-4 : Reconquérir la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles**

##### **Objectif P-4.1 : Réduire les pollutions domestiques et assimilées par l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie**

En 2023, l'agence de l'eau a soutenu financièrement 206 projets (contre 163 en 2022) qui ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, en réduisant les surfaces raccordées de **845 244 m<sup>2</sup>** (par désimperméabilisation ou déracordement), pour un montant d'aide proche de 39 M€. Les surfaces désimperméabilisées ou déracordées se maintiennent à un niveau proche de celui atteint en 2022, lequel avait quasiment doublé par rapport à 2021. **La cible prévue pour 2023 (500 000 m<sup>2</sup>) est largement dépassée.**

Les réalisations hors Ile-de-France contribuent maintenant à hauteur de 39 % (36 % en 2022 et 25% des surfaces désimperméabilisées ou déracordées en 2021), ce qui confirme la diffusion des bonnes pratiques sur le bassin.

Les surfaces sont désimperméabilisées ou déracordées grâce à la réalisation de noues, de parkings perméables, d'espaces verts en creux, de jardins de pluies, de toitures végétalisées ou de cuves pour la récupération des eaux de pluie (usages arrosage, nettoyage, ...). Ces actions sont mises en œuvre par des collectivités, des établissements scolaires, des bailleurs sociaux, des aménageurs, des entreprises...

La dynamique de mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre de projets intégrant désimperméabilisation et déracordements se poursuit en 2023, soutenue par le 11<sup>ème</sup> programme très ambitieux en matière de gestion à la source des eaux pluviales. Depuis le début du programme, ce sont plus de 3 070 000 m<sup>2</sup> (307 ha) qui ont été désimperméabilisés ou déracordés des réseaux publics d'assainissement, contribuant à réintroduire la nature en ville.

S'ajoutent à ces surfaces celles ayant fait l'objet de projets de renaturation des villes et villages instruits par l'agence de l'eau et financés via le fonds vert.

## **Objectif P-4.2 : Réduire les pollutions domestiques et assimilés pour atteindre le bon état des masses d'eau**

### **Stations de traitement des eaux usées**

En 2023, le montant total de l'accompagnement financier des collectivités sur le volet de l'épuration collective s'élève à 67,5 M€ (dont 27,3 M€ d'aide au titre des études d'accompagnement des travaux), correspondant à 111,8 M€ de travaux pour les collectivités.

L'agence a accompagné **41** projets de construction et reconstruction de stations de traitement des eaux usées prioritaires (un résultat bien supérieur à la cible fixée annuellement à 30 projets) permettant de répondre aux objectifs environnementaux du SDAGE et à des objectifs liés à des usages sensibles tels que la baignade, la conchyliculture ou la production d'eau potable, représentant près de 74,4 M€ d'investissements des collectivités et 33,2 M€ d'aide de l'agence sur ces investissements.

C'est un montant relativement peu élevé comparativement aux années précédentes et qui s'explique par l'absence de financement de projets structurants importants en zone francilienne lors de cette année 2023 et par la priorisation donnée aux investissements en lien avec les réseaux de collecte des maitres d'ouvrage.

Pour mémoire, le bassin Seine Normandie comporte un peu plus de 2800 stations de traitement des eaux usées pour une capacité nominale totale de plus de 26 millions d'équivalent habitants, avec une évolution démographique constante (20 millions d'habitants au dernier recensement).

### **Réseaux d'assainissement**

En 2023, l'agence de l'eau a attribué un peu plus de 213 M€ d'aide aux réseaux d'assainissement, soit une baisse de 35 % par rapport à l'année 2022 où le montant de concours financier avait été exceptionnellement élevé à hauteur de 287 M€ notamment au regard des travaux engagés sur la baignade pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur plusieurs opérations très structurantes pour faire face aux besoins de maîtrise des rejets directs.

Le montant consacré aux études est de 9,2 M€ (contre 8,8 M€ en 2022).

La création de réseaux neufs, de collecte et de transport, a bénéficié de 6,7 M€ d'aides en 2023, contre 23 M€ pour l'année 2022. La pose de près de 33 km de réseaux a permis de raccorder 847 branchements supplémentaires aux stations de traitement des eaux usées.

Plus de 194 km de réseaux ont été réhabilités ou mis en séparatif ou créés en tant que collecteurs de transfert ou de maillage (contre 240 km en 2022), pour un montant de concours financier de 166 M€ (contre 236 M€ en 2022).

Le montant des aides pour la mise en conformité de la partie privative des branchements des particuliers s'est élevé à 30 M€, contre 19 M€ en 2022. Ainsi, près

de 7 429 branchements (privés et bâtiments publics) ont été mis en conformité en 2023, contre 6 167 branchements en 2022.

Quatre projets de collecte séparative des urines ont été financés en 2023 pour un montant d'aide de près de 800 000 € (seul un projet à hauteur de 14 000 € avait été aidé en 2022). Trois de ces projets concernent la ZAC Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024, 77 projets liés à la Baignade en Seine ont bénéficié du plan baignade en 2023 pour un montant de 75 M€ d'aides (53 projets en 2022 pour un montant de 37 M€) ce qui montre la forte dynamique des travaux à la veille de l'évènement (cf. partie II). Ces montants sont inclus dans le bilan relatif aux réseaux d'assainissement présenté ci-dessus.

### **Réduction des rejets de polluants par temps de pluie en zone urbaine**

En 2023, les travaux permettant de réduire les écoulements à la source et les surfaces raccordées aux réseaux publics d'assainissement (voir P-4.1) représentent plus de 84 % des projets aidés au titre de la réduction des rejets de polluants par temps de pluie en zones urbaines (187 sur 222) et plus de 93 % des montants d'aides engagés soit environ 36,5 M€ sur 39 M€.

Par ailleurs, 7 projets sont dédiés à l'amélioration du diagnostic permanent et de l'autosurveillance du système de collecte. Le montant d'aides accordé à ces opérations est de 0,27 M€ (0,2 M€ en 2022).

8 autres projets concourent à réduire les flux déversés par temps de pluie pour un montant d'aide proche de 1,54 M€ :

- la mise en place de vannes automatisées et la modification de déversoirs d'orages à Gennevilliers et Antony (92), Montreuil (93), Maisons-Alfort et Choisy le Roi (94) ;
- la réalisation de bassins de stockage à La Neuville en Hez et Crisolles (60) ;
- la mise en place d'un filet « anti-déchet » à Noisy-Le-Grand (93).

Enfin, le montant d'aide consacré à l'amélioration des connaissances dans le but de réduire les rejets polluants par temps de pluie est de 0,74 M€ pour 20 projets en 2023 (il était de 0,26 M€ pour 13 projets en 2022). Ces études concernent pour la plupart la faisabilité pour le déraccordement des eaux pluviales et la conception des aménagements permettant de réduire les ruissellements à la source par infiltration et évapotranspiration. D'autres études sont consacrées au fonctionnement de déversoirs d'orages, à la conception de bassins de stockage, à l'expertise des points de mesures, ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de suivi en temps réel et de prédiction des surverses sur les systèmes de collecte.

### **Objectif P-4-3 : Réduire et éliminer les pollutions des activités économiques (hors agriculture), notamment les substances les plus toxiques**

Le contexte géopolitique international, la hausse des taux d'intérêts ainsi que des tensions inflationnistes ont modifié la dynamique des acteurs économiques pour la réalisation de projets en faveur de la préservation de l'environnement. Malgré ces difficultés, certaines entreprises ont pu concilier le développement de leur activité et la protection de l'environnement, en permettant la réduction des rejets et fiabilisation de

la dépollution des établissements industriels du bassin : l'agence de l'eau a apporté 26 M€ d'aides pour la réduction et l'élimination des pollutions (30 M€ en 2022).

Par ailleurs, la raréfaction de la ressource en eau de plus en plus visible ainsi qu'un contexte institutionnel de plus en plus moteur sur ces sujets, notamment avec le Plan Eau, ont permis de sensibiliser un nombre important d'industriels qui ont ainsi choisi d'investir dans des projets d'économie d'eau plutôt que des projets en lien avec la réduction et l'élimination des pollutions. Les parts d'investissement pour la réduction des pollutions d'une part et pour les travaux d'économie d'eau d'autre part sont égales pour la première fois depuis longtemps.

En considérant toutes les thématiques, y compris la préservation de la ressource en eau, l'agence de l'eau a accompagné près de 341 entreprises (364 entreprises en 2022). Ces aides sont au nombre de 414 (444 aides en 2022) pour la réalisation de 66 M€ de travaux éligibles (78 M€ en 2022). Ainsi, il est constaté un léger ralentissement global sur les investissements en lien avec la réduction des pollutions au regard des projets orientés vers la préservation de la ressource en eau, avec toutefois un nombre de projets d'ampleur plus important.

Voici les thématiques qui ont montré un fort dynamisme en 2023, tant en nombre de dossiers qu'en montant :

- les aides à la gestion à la source des eaux de pluie, avec une hausse du nombre de dossiers (19 en 2023 contre 15 en 2022) et une augmentation en montant investi (2,2 M € en 2023 contre 1,7 M € en 2022) ;
- les travaux d'économie d'eau avec un montant d'aides attribué en hausse par rapport à l'année 2022 (4,4 M€ en 2023 contre 3,5 M€ en 2022). Les entreprises ont été particulièrement sensibilisées par l'État (planification écologique), ses services déconcentrés (arrêtés sécheresses), les agences de l'eau, les territoires (chambres consulaires) et les organisations et fédérations professionnelles. La raréfaction de la disponibilité de la ressource et les tensions rencontrées en 2022 et 2023 peuvent expliquer un investissement plus important pour les projets de sobriété en eau ou de recyclage.

Les types de travaux qui ont fait l'objet d'une stabilisation ou d'un léger recul (au moins en nombre de dossiers) dans un contexte défavorable économiquement sont :

- les travaux relatifs à l'épuration des acteurs économiques : le montant d'aides attribué est de 8,2 M€ en 2023 (contre 5,9 M€ en 2022) ce qui correspond à un montant attribué supérieur à celui d'avant la crise sanitaire, malgré un nombre de dossiers en recul par rapport à 2022 (32 en 2023, contre 42 en 2022) ;
- les mesures d'accompagnement et la prévention des pollutions accidentelles : le montant des aides attribué est en légère hausse par rapport à 2022 (9,1 M€ contre 8 M€ en 2022), un montant jamais atteint au cours du 11ème programme d'intervention. Les entreprises ont cherché à fiabiliser leur dispositif d'épuration et prévenir des pollutions accidentelles ;
- les aides aux opérations collectives montrent un léger recul en nombre de dossiers (121 dossiers en 2023, contre 138 en 2022) et une stabilisation du montant des aides attribuées avec 3,1 M€ en 2023, identique à 2022 ;

- les aides pour la mise en place de technologies propres, qui permettent la réduction des pollutions à la source, diminuent de moitié par rapport à 2022 avec un montant d'aides attribué de 2,4 M€ en 2023 contre 5,9 M€ en 2022 ;
- le nombre d'aides attribuées aux études est stable par rapport à 2022 avec 80 dossiers en 2023 contre 79 en 2022. En comparant avec le 10ème programme et le début du 11ème programme, ce chiffre reste dans la moyenne ;
- aucun projet de réduction des micropolluants n'a été aidé, mais certains projets d'épuration sur d'autres lignes ont pris cette thématique en compte, notamment en lien avec les contrats de partenariats (FFGOLF, RTE, ...).

La quantité de substances prioritaires et dangereuses réduites ou éliminées, **734 kg** en 2023, retrouve ainsi un niveau comparable à celui du début du 11<sup>ème</sup> programme, tout en se maintenant bien au-dessus de la prévision de 150 kg. Le nombre de projets industriels qui contribuent à cet indicateur est en nette progression et ces projets d'ampleur moyenne concernent principalement les secteurs du traitement des déchets (remplacement de tours aéro-réfrigérantes permettant la suppression de biocides), de l'énergie et du sport (réduction ou suppression de traitements phytosanitaires), et de la construction automobile (suppression du nickel en traitement de surface).

## **P.5 - Promouvoir une gestion quantitative durable et économe de la ressource en eau :**

En 2023, les volumes d'eau économisés et substitués grâce à des projets financés par l'agence de l'eau s'élèvent à **4,4 Mm<sup>3</sup>**. Les engagements des acteurs économiques représentent un volume d'eau économisé de 3,4 Mm<sup>3</sup> un chiffre en progression constante depuis le 10<sup>ème</sup> programme si l'on ne considère pas les projets d'ampleur (en 2023, 2 projets d'ampleur permettent un engagement de 2 Mm<sup>3</sup> d'eau économisé par an grâce aux entreprises Cristal Union et l'usine de Norville). En 2023, les volumes d'eau économisés par les acteurs économiques restent supérieurs au volume d'eau économisé par les collectivités.

Sans doute incités par le contexte institutionnel fort, l'annonce du Plan Eau et la sensibilisation générale par les acteurs de terrain (service déconcentrés de l'État, chambres consulaires, agences de l'eau, organisation professionnelles), les acteurs économiques ont investi cette thématique. L'enjeu du maintien des activités a pu également pu être un facteur déclenchant, suite à la sécheresse 2022 au cours de laquelle un grand nombre de départements du bassin ont été en restriction d'usage de l'eau.

La création d'un groupe de travail national sur la réutilisation des eaux non conventionnelles en 2020 (sous le pilotage du ministère de la santé et ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires) avait pour objectif de faire émerger des projets dans les années à venir (en lien avec l'objectif des Assises de l'eau). Ce groupe a déjà permis de nouvelles évolutions réglementaires (assouplissement de certaines procédures règlementaires avec certains types d'eau) et à venir : décret encadrant l'industrie agro-alimentaire, arrêté suite à la parution du

décret du 20 août 2023 encadrant certains usages (hydrocurage des réseaux, nettoyage des voiries).

Au-delà de la réglementation, de nombreuses entreprises s'inscrivent dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale et adoptent une politique active en matière de protection de l'environnement. Les pistes d'actions pour économiser l'eau sont nombreuses : réduire les gaspillages, connaître finement ses consommations, réutiliser les eaux, mettre en place des circuits fermés, optimiser les équipements ou changer de process, récupérer les eaux de pluie.

Enfin, **un nouveau projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)** a bénéficié de subventions pour la phase 1 (état des lieux et diagnostic) en 2023 : le PTGE Bajo-bathonien (ou Calvados), portant ainsi à **cinq le nombre total de démarches de PTGE ou PGRE** (plan de gestion de la ressource en eau) sur le bassin.

Les investissements des collectivités, principalement sur l'eau potable, ont représenté 4 % des résultats globaux des économies d'eau du bassin (51 592 m<sup>3</sup>). Cet axe pourrait être renforcé au regard des enjeux de sobriété et de réduction des prélèvements.

## R – Redevances

**R-1 : Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles votées dans le cadre des programmes d'intervention, du plafond inter-agences annuel fixé par la loi de finances et des cibles annuelles par agence de l'eau**

L'agence de l'eau Seine-Normandie a, en 2023, **respecté la cible d'encaissements de redevances** qui lui avait été fixée. Le niveau des recettes perçues a été piloté le plus finement possible, afin de rester inférieur aux encaissements prévus pour le bassin Seine-Normandie dans le cadre du plafond de recettes applicable aux six agences de l'eau.

L'agence de l'eau a ainsi encaissé, entre le 24 décembre 2022 et le 21 décembre 2023, 670,22 M€ de redevances (hors majorations et remboursements, qui sont hors plafond), pour une cible de 675,92 M€ en 2023.

## **R-2 : Assurer la perception des redevances en veillant au respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables**

Dans le cadre de la certification ISO 9001, un audit de certification a eu lieu en octobre 2023 et a souligné la maîtrise de la gestion des redevances et des primes par l'agence de l'eau.

La politique de contrôle fiscal, déployée depuis 2014 par l'agence de l'eau, permet, cette année encore, de dépasser les cibles fixées dans le contrat d'objectif. En 2023, les contrôles ont porté sur les années d'activité 2020, 2021 et 2022. **Le taux de redevables contrôlés pour l'année d'origine 2020, dont les contrôles se sont achevés en 2023, s'élève ainsi à 3 % (pour une cible de 2 %) et le pourcentage de redevances contrôlées pour l'année d'origine 2020 est de 9,6 % (soit au-delà de la cible de 5 %).**

## **F - Pilotage de l'établissement et fonctions support**

### **F-1 : Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux enjeux de l'établissement et aux besoins des agents**

#### **Les faits marquants inter-agences en 2023**

En introduction, il convient de rappeler que l'agence de l'eau Seine-Normandie a été, en 2023, la dernière agence de l'eau à être prise en charge par le centre de services partagé entre agences de l'eau pour la réalisation de la paie.

L'agence de l'eau a aussi participé à la création d'un référentiel de critères unique aux six agences de l'eau, permettant de produire un rapport social unique (RSU) pour les données 2022. Ce travail, qui se poursuivra dans les années à venir, est coordonné par la DSIUN et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Par ailleurs, une nouvelle version de la note de gestion du régime indemnitaire des fonctionnaires (RIFSEEP) a aussi été produite pour tenir compte des évolutions statutaires depuis la note initiale datant de 2019 et l'arrivée régulière de fonctionnaires issus des trois versants de la fonction publique dans les agences de l'eau. Ce travail a été coordonné par l'agence de l'eau Seine Normandie.

#### **Gérer de façon dynamique les effectifs**

L'année 2023 a été marquée par une forte mobilisation sur des missions en partie nouvelles ou récentes (plan baignade, fonds vert, fonds biodiversité éolien en mer, Plan Eau...) qui a contraint l'agence de l'eau à trouver des marges de manœuvre pour assurer ces missions à effectif constant en 2023. Ainsi pour une part, l'agence de l'eau

a eu recours à l'intérim pour renforcer les services pour l'instruction des dossiers d'aides. D'autre part, afin de se doter de compétences liées à la biodiversité sèche, un important recrutement d'agents en CDD longs a aussi marqué 2023. Cette orientation a par conséquent consommé un volant d'ETPT disponible pour remplacer des agents momentanément absents, ou déjà repérés en surcharge d'activité.

Le plafond d'autorisation d'emplois (PAE) de l'agence de l'eau s'est maintenu à 355,80 ETP. Pour autant les nouvelles missions confiées à l'agence de l'eau exigent un suivi des effectifs quantitativement et qualitativement très précis, dont le pilotage, assuré par la DRH, est présenté régulièrement au comité de direction de l'agence.

En matière de mouvements de personnel, on relève en 2023, 32 départs (dont 3 départs en retraite et 2 ruptures conventionnelles) et 23 arrivées dont deux tiers de CDI statut agence de l'eau et un tiers de fonctionnaires. Il est à noter que l'agence de l'eau a également recruté 58 CDD. Compte tenu de la stabilité de notre PAE, ces recrutements évoluent vers un apport en compétences pour répondre aux missions nouvelles par rapport aux années précédentes où ils permettaient de pallier nos difficultés de recrutement sur les emplois correspondant au cœur de métier.

Les difficultés de recrutement communes à l'ensemble de la fonction publique sont l'objet de toutes les attentions. En interne, la procédure de recrutement a intégré en 2023 les points d'évolution réglementaire, des outils nouveaux pour la tenue des jurys ainsi que des conseils pratiques pour les recruteurs et une cartographie des équivalences de corps et contrats.

L'annonce à l'automne 2023 de la création de postes à venir a fait l'objet d'une réflexion accélérée dans l'ensemble des directions pour anticiper une allocation pertinente des moyens humains au sein de l'établissement. Une réflexion menée par le comité de direction de chaque direction territoriale, puis par celui de l'agence de l'eau en octobre a permis, guidée par des critères dessinés collégialement et les contraintes et marges de manœuvre identifiées par chaque direction, de déterminer des profils de compétences prioritaires. Une première salve de fiches de postes a ainsi été rédigée puis publiée, priorisant les emplois de terrain en direction territoriale, qui sont les premiers concernés par l'abondement en crédits d'intervention à allouer et l'objectif de mobilisation des acteurs locaux.

### **Maintenir un dialogue social actif**

En 2023, le dialogue social a essentiellement pris la forme de réunions des instances consultatives, instances renouvelées à la suite des élections de décembre 2022 : 8 comités sociaux administratifs, 4 formations spécialisées sur les questions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ainsi que 2 commissions consultatives paritaires se sont ainsi tenues.

Afin de donner aux nouveaux élus les connaissances pour exercer leur mandat, une formation dédiée a été organisée.

### **Développer et conforter les compétences**

En 2023, 7242 heures de formation ont été suivies soit en moyenne **3,3 jours de formation par agent, ce qui dépasse la cible visée.**

Le catalogue de formations proposé aux agents a été enrichi par rapport à 2022 sur la base des besoins exprimés par les réseaux métiers. L'agence a poursuivi le

déploiement de formations élaborées et animées par des agents en interne : initiation à la biodiversité et à la gestion quantitative de la ressource en eau.

Les formations les plus suivies concernent les ateliers déployés par la DSIUN pour s'approprier le nouvel environnement numérique de travail et ses outils collaboratifs ; près de 300 agents en ont bénéficié.

Les formations dans le domaine de la prévention et de la sécurité et notamment, « évacuation en cas d'incendie et manipulation des extincteurs » ont été dispensées à plus de la moitié du collectif de travail.

En termes de format, l'agence recherche un équilibre entre le présentiel et le distanciel.

### **Moderniser la communication interne**

2023 a été l'année de la refonte de l'outil majeur de communication interne de l'agence. Ainsi l'intranet a connu une rénovation complète tant sur son design que sur les contenus informatifs. Le plus de cet outil est la création de pages dédiées aux réseaux métiers de l'agence de l'eau qui constituent un fond d'informations revisités au service des nouveaux embauchés et des plus anciens qui trouvent là des mises à jour régulières nécessaires à l'exercice de leur activité.

L'organisation de webinaires ciblant des métiers ou fonctions spécifiques ou visant l'ensemble des personnels ont aussi permis de capter de nombreux agents sur des sujets variés allant d'informations techniques à des communications générales.

Concernant les communications s'adressant à tous, on notera l'analyse et la régulation de la charge de travail, l'ouverture de la campagne d'entretiens annuels, la questiologie, et un retour sur la COP28 à la suite de la participation de la directrice générale de l'agence à cet évènement.

Les séminaires et événements internes en présentiel restent des temps forts incontournables de communication et de cohésion internes, pour l'agence dans son ensemble, les réseaux métiers ou les directions. En 2023, les séminaires de l'encadrement, du réseau métier des redevances, la journée portes ouvertes du nouveau site de Courbevoie ou encore l'évènement de la direction territoriale Seine aval à l'occasion de l'Armada, à Rouen, ont ainsi rythmé l'année.

### **Poursuivre le déploiement du plan d'action RPS- QVT 2021-2024**

L'accompagnement des directions pour analyser et réguler la charge de travail, correspondant à l'objectif n°1 du plan, s'est poursuivi en 2023 autour de trois actions :

- Un deuxième groupe de managers s'est lancé dans la démarche d'analyse et régulation en septembre. Il est composé de 5 chefs de services et d'un directeur ;
- Un parcours pédagogique numérique a été réalisé avec l'ARACT et mis à disposition des managers. Il est accessible à tous ;
- Afin de sensibiliser tout le collectif de travail, un webinaire a été organisé à destination de tous les agents, le 4 juillet. Il a rassemblé 100 participants.

Par ailleurs, la cellule QVT composée de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), la chargée de prévention, la psychologue du travail et de représentants du

personnel, s'est réunie chaque trimestre pour faire le point sur les actions collectives et individuelles engagées.

### **Poursuivre l'engagement de l'agence de l'eau sur l'égalité femme/homme**

En 2023, l'agence de l'eau a mis en place un dispositif de signalement pour les agents victimes ou témoins de violences sexistes et une charte pour l'égalité a été rédigée. A la fin de l'année 2023, 83 % des 46 actions du plan d'action Egalité professionnelle Femme/Homme 2020-2023 ont été réalisés.

## **F-2 : Renforcer l'efficience de l'action publique par des mutualisations inter-agences des fonctions métiers et supports et davantage de simplifications de procédures**

### **Objectif F-2.1 : Mettre en œuvre le plan d'actions de mutualisations inter-agences validé en juillet 2018**

L'agence de l'eau est engagée dans le plan de mutualisation inter-agences adopté à l'été 2018, afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement collectif et de s'adapter à l'évolution de ses missions et du contexte institutionnel, tout en maintenant la qualité du service rendu. Ceci doit aussi permettre une meilleure résilience face aux importantes réductions d'effectifs qu'a connues l'agence de l'eau jusqu'en 2021.

L'agence de l'eau Seine-Normandie pilote plusieurs chantiers (ou projets au sein de chantiers), dont deux sont les plus structurants en termes d'organisation : direction des systèmes d'information et des usages numériques et groupement comptable unique.

#### **DSIUN mutualisée (avancement 80 %)**

A ce jour, après mise en application du projet de direction OXYGENE, la DSIUN est organisée de manière optimale afin de mener le plan de transformations numériques des agences de l'eau (PTN AE). La gouvernance atteint un niveau de maturité satisfaisant permettant de ce fait une adaptation aux nouvelles contraintes sans déstabiliser les équipes et de manière concertée et réfléchie avec les directions métier.

L'année 2023 a en effet permis de mener ce projet de direction. Il a été conçu pour répondre à deux exigences fortes : améliorer les capacités de pilotage des programmes de transformation numérique et améliorer la transversalité entre les services de la direction. Ce projet s'est articulé en deux phases. Une première phase au premier semestre 2023 permettant de formuler un état des lieux précis de la direction et des améliorations à entreprendre et une deuxième phase qui a permis d'affiner et stabiliser ces améliorations. Le plan d'actions se décline *in fine* en cinq points :

- évolution de la fonction de responsable de site pour chaque agence. Cette fonction voit son périmètre diminué ; de ce fait, la dimension de pilotage de projets prend de l'envergure. Cette action permet de dégager 3,5 ETP pour du pilotage de programme/projet informatique ;
- évolution de la délégation à la transformation numérique, qui passe ainsi de 3 à 2 services, le premier se concentrant sur les programmes de transformation métier et le second sur les programmes de transformation technique ;

- traitement des besoins particuliers tels que la création d'un pilote pour l'exploitation du 7<sup>ème</sup> système d'information mutualisé ;
- renforcement des compétences managériales hiérarchiques et de projet. Il s'agit de concevoir des programmes d'accompagnement des managers hiérarchiques et des directeurs et chefs de projet afin de renforcer leurs capacités à être des leaders d'équipe, capables de fédérer et de créer du compromis ;
- ajustement de certaines procédures afin de simplifier et fluidifier les processus de la DSIUN tels que la gestion de projet.

A noter que ce projet de direction a été mené de manière transparente et participative avec l'ensemble des agents de la DSIUN. 4 webinaires lui ont été dédiés, plusieurs séminaires, sans oublier les échanges avec les partenaires sociaux au travers du comité de suivi de la DSIUN et des CSA.

Les principales réalisations de l'année 2023 sont précisées en partie II.

### **Groupement comptable (avancement 25 %)**

Le projet de mutualisation visant à former un groupement comptable impliquant six agences progresse de manière significative. À ce jour, le niveau d'avancement de ce groupement a atteint 25 %. Cette avancée est le résultat d'une démarche progressive et réfléchie, où les agences comptables sont intégrées successivement, en fonction de la disponibilité des ressources techniques et humaines nécessaires. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le groupement initial, composé de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de l'agence de l'eau Artois-Picardie, démontre une bonne performance et a déjà atteint ses objectifs premiers. En 2023, des travaux préparatoires à l'extension du groupement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui remplit les conditions requises, ont été menés. Ainsi, un déplacement de la directrice générale et du responsable du groupement comptable a été organisé à Orléans puis les équipes se sont rencontrées et ont effectué, à Courbevoie, une première journée d'échange et de découvertes sur le fonctionnement des deux structures. Ces travaux ont démontré tout l'intérêt qu'il y avait à mutualiser les savoirs et à regrouper les ressources, apportant de la flexibilité et de l'efficacité pour les équipes des agences comptables et pour les agences de l'eau. Un démarrage du groupement à 3 (AEAP, AELB, AESN) est prévu en 2024.

### **Audits croisés (avancement 80 %)**

Le principe de retours d'expérience croisés entre agences de l'eau, dénués du formalisme des audits menés par exemple dans le cadre de la certification qualité, a été acté par les six directeurs généraux d'agence de l'eau en 2019. Ils permettent notamment d'offrir un cadre à des échanges de bonnes pratiques entre agences de l'eau, contribuant à l'amélioration des activités. Après un premier chantier mené et conclu en 2021, associant les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne autour des modalités de contractualisation avec les maîtres d'ouvrage, puis un retour d'expérience sur la démarche « services publics écoresponsables » mobilisant les six établissements autour de 50 propositions d'actions, la maîtrise du risque de fraude est la nouvelle thématique engagée en 2023 avec à nouveau les six agences de l'eau. Ses conclusions seront présentées début 2024.

## **Objectif F-2.2 : Investir dans le numérique pour offrir un service simplifié et dématérialisé au redevable ou demandeur et réduire le coût de traitement et de collecte**

Le taux de télédéclaration sur le portail téléservices des redevances, couplé à l'outil Aramis de gestion des redevances, a atteint **96,2%**, en légère baisse par rapport à 2022 (98,75 %), mais toujours **au-delà de la cible fixée à 93%**.

Pour rappel, concernant les relations avec les maîtres d'ouvrage bénéficiaires d'aides, le portail « démarches simplifiées », fourni par la direction interministérielle du numérique a été déployé sur le périmètre des demandes d'aides et des paiements associés pour les six directions territoriales de l'agence. La dématérialisation des échanges avec les maîtres d'ouvrage sera également la norme dans le cadre du futur système d'information des six agences de l'eau relatif aux aides (programme RIVAGE).

Ainsi, pour les deux processus clefs de l'agence que sont la gestion des aides et les redevances, la dématérialisation est bien en place.

## **F-3 : Poursuivre et optimiser la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel de l'établissement**

Les dépenses de fonctionnement courant sont stables en matière d'engagements entre 2022 et 2023 (-1%) tandis que le niveau des décaissements afférents est en progression de 0,66 M€, soit + 8,9%. Elles ont été exécutées à hauteur de 83 % du budget rectificatif en AE et CP.

Les coûts des services informatiques et ceux liés à la gestion bâtiminaire sont les principaux facteurs explicatifs du niveau soutenu des engagements et de la hausse des décaissements. En effet, l'année 2023 a vu le transfert du siège de l'agence de Nanterre à Courbevoie entraînant l'engagement de dépenses d'entretien sur ces deux sites dans l'attente de la vente des locaux de Nanterre programmée en 2024, tandis que le plan de transformation numérique des agences de l'eau (PTN AE) s'est poursuivi.

En outre, ces postes de dépenses ont subi les effets de l'augmentation des prix de production des services et des prix de l'énergie (selon l'INSEE, l'inflation s'est établie à 4,9 % en 2023).

Les dépenses de personnel ont, quant à elles, été exécutées à hauteur de 31,28 M€. Elles sont en légère hausse (+ 0,76 M€) par rapport au niveau d'exécution de 2022.

Globalement, les dépenses de fonctionnement courant et de personnel enregistrent une augmentation de **3,1 % entre 2022 et 2023**, respectant ainsi la cible de plus ou moins 5 %.

#### **F-4 : Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses du programme**

Comme précisé *supra*, le niveau des recettes perçues a été piloté le plus finement possible, afin de rester inférieur aux encaissements prévus pour le bassin Seine-Normandie dans le cadre du plafond de recettes des six agences de l'eau.

Concernant les dépenses, la consommation des crédits de paiement permise par des relances auprès des maîtres d'ouvrage et prestataires afin de disposer de pièces justificatives a permis de contenir le niveau de trésorerie à 153,94 M€.

Les restes à payer budgétaires s'élèvent pour leur part à 1 260 M€ à fin 2023. Le taux **d'évolution des restes à payer est de 105,8 %**. Le volume des engagements en 2023 a été soutenu par une enveloppe de 14 M€ pour le plan de résilience 2023, une enveloppe exceptionnelle de 18 M€ pour la lutte contre les fuites d'eau et une enveloppe supplémentaire de plus de 80 M€ (81,866 M€) d'autorisations d'engagement au titre du fonds vert.

Les engagements correspondants ont été faits sur le second semestre de l'année et n'ont donné lieu qu'à de premiers versements. De ce fait, le rapport entre autorisations d'engagement et crédits de paiement pour l'année 2023 fait légèrement augmenter le montant des restes à payer générés en 2023.

L'exécution des engagements est très proche du budget initial montrant l'effort de l'agence de l'eau pour instruire, outre les volumes prévus au programme, l'augmentation liée au plan de résilience et aux différents fonds fléchés et pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage (notamment dans le cadre du plan baignade et des travaux prioritaires), avec une répartition interannuelle adaptée de l'enveloppe du programme.

#### **F-5 : Développer des dispositifs de contrôle interne budgétaire opérationnels et efficaces**

Le référentiel de contrôle interne budgétaire (CIB) présenté au conseil d'administration du 15 juin 2020, comportait un plan de 27 actions de renforcement planifiées sur la période 2020-2022 et visant la maîtrise des risques majeurs identifiés. Une période supplémentaire d'un an, planifiée en juin 2022, a permis de mettre en œuvre le plan d'action 2020-2022 avec un taux de réalisation de 81 %.

Les actions restant à mener ont été intégrées à l'actualisation de la cartographie des risques présentée au conseil d'administration du 19 septembre 2023.

L'évaluation de chacun des risques a été actualisée en 2023 au regard des évolutions de contexte, des réformes réglementaires modifiant le cadre de la comptabilité budgétaire et de la qualité de l'information budgétaire issue des outils : certains risques ont été réévalués à la suite des actions de maîtrise conduites, d'autres sont maintenus en criticité forte en raison de l'importance accordée à ces thématiques et à leur prise en compte dans le management du contrôle interne. Un nouveau plan d'action 2023-2024 a été adopté à l'issue de l'actualisation de la cartographie.

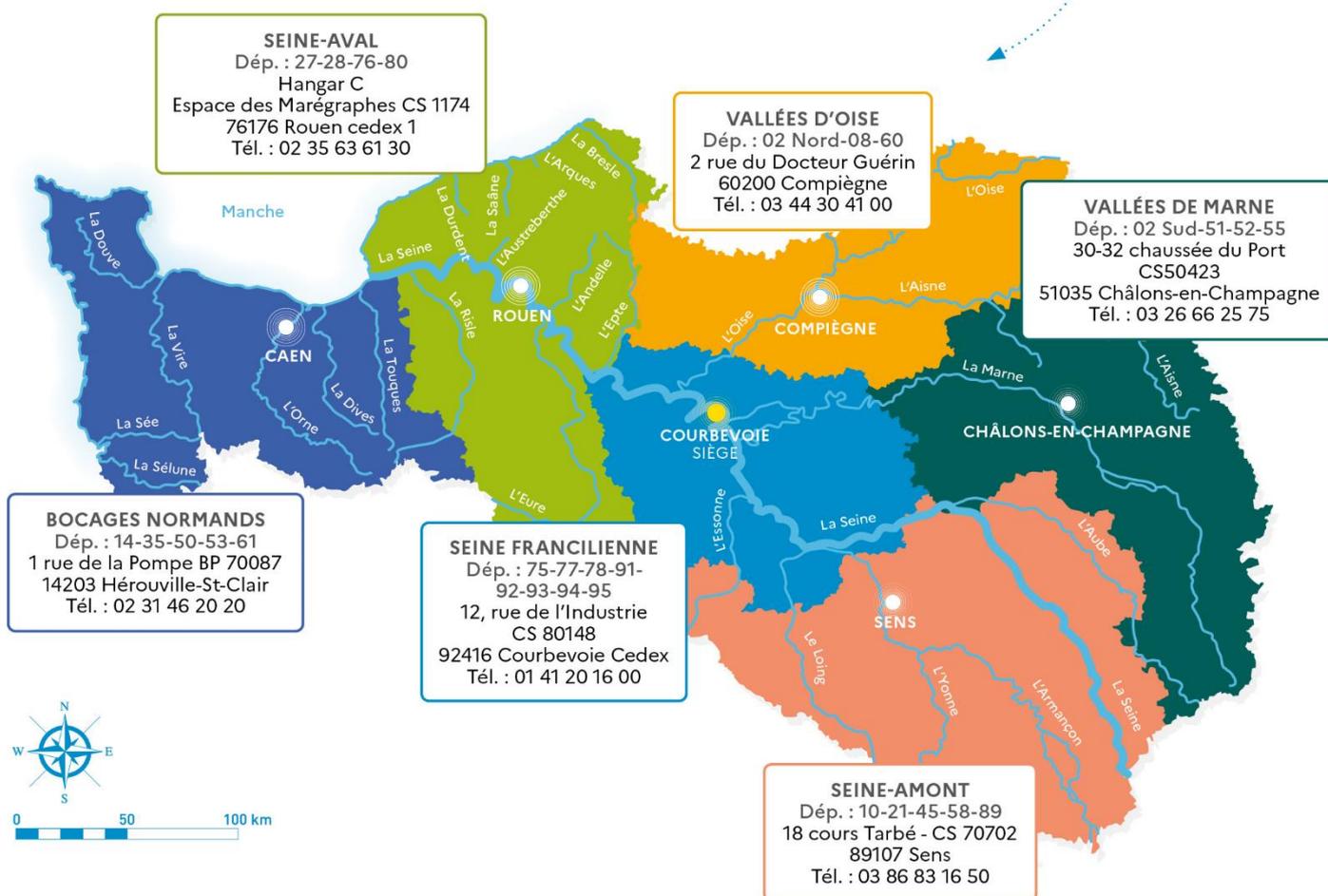
# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

12, rue de l'Industrie  
CS 80148  
92416 Courbevoie Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.